

Paris le 29 décembre 2005 - n° 279/D130

INTERFORMATION « STATISTIQUES SOCIALES »

RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2005

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ	30
TABLE DES SIGLES.....	33

PROJET D'AVIS

proposé par l'interformation Statistiques sociales le 7 novembre 2005

1. Le Conseil appuie la mise en place d'opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et encourage la constitution de bases de données thématiques d'origine administrative articulées autour de l'échantillon démographique permanent. Il sera particulièrement attentif aux conditions d'accessibilité à ces bases de données pour les chercheurs, dans le respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
2. Le Conseil examinera avec intérêt les recommandations du groupe de travail sur les **niveaux de vie et les inégalités sociales**. Il souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le souci de comparabilité et la diversité des approches nécessaires.
3. Le Conseil encourage les travaux menés par l'Observatoire national de la délinquance en collaboration avec l'Insee, utilisant de manière complémentaire enquêtes de victimation et exploitations de fichiers administratifs, afin de mieux appréhender **l'insécurité et la délinquance**.
4. Le Conseil a apprécié les interventions sur la perception et la mesure des variations de prix. Il souhaite que la réflexion engagée se poursuive afin de mieux comprendre les mécanismes complexes reliant **variations de prix et perception du pouvoir d'achat**. Il souhaite également qu'un effort d'information pédagogique soit fait sur ce thème auprès de l'ensemble des utilisateurs.

INTERFORMATION « STATISTIQUES SOCIALES »
- 7 novembre 2005 -

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances, Président de la formation
« Démographie, conditions de vie »

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee),
Rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie »

RAPPEL DE L' ORDRE DU JOUR

I - Introduction	5
II - Suivi des avis sur les programmes statistiques 2005.....	5
III - Point d'information sur l'utilisation de fichiers administratifs pour un enrichissement de l'échantillon démographique permanent.....	6
IV - Niveaux de vie et inégalités sociales : les suites du rapport sur l'orientation des travaux du CNIS10	
V - L'indice des prix dans la grande distribution.....	13
VI - Indice des prix et perception du pouvoir d'achat : poursuite de la réflexion.....	15
VII - Présentation pour avis d'opportunité de l'enquête nationale de victimation et du module secondaire 2007	24
VIII - Projet d'avis.....	28

LISTE DES PARTICIPANTS

Cédric AFSA ESSAFI
 Jean-Michel ARNOUX
 Sébastien BARNEOUD-ROUSSET
 Abdallah BOURHANE

Jacques BOURNAY
 Michel CASTELLAN
 Marie-Christine CHAMBET-ROSSET
 Maxime CHODORGE
 Dominique CROSNIER

Philippe CUNEO
 Jean-Philippe DAMAIS
 Bernard DE CLEDAT
 Jean-Baptiste De FOUCAULD
 Sylvie DUMARTIN
 Denis DURAND
 Françoise DUSSERT
 Catherine GILLES
 Pierre GINIER
 Michèle JACQUOT
 Alexandre KYCH
 Pierre-David LABANI
 Jean-Pierre LE GLEAU
 Thomas LE JEANNIC
 Stéfan LOLLIVIER
 Christian LUBINEAU

Olivier MARCHAND
 Maryse MARPSAT
 Françoise MAUREL
 Julien MOLLET
 Françoise MOREAU
 Laurence MORNET
 Serge MOURADIAN
 Brigitte OUVRE
 Hugues PICARD
 Jean-Pierre PUIG
 Benoît RIANDEY
 Cyril RIZK

Benoît ROBIN
 Robert ROCHEFORT
 Thierry ROCHEREAU
 Fabienne ROSENWALD
 Carla SAGLIETTI
 Marie-Ange SCHILTZ
 Roxane SILBERMAN

INSEE DESE
 INSEE DSDS
 ARMATEURS DE FRANCE
 PREFECTURE PARIS - DIRECTION DE L'ACTION
 ECONOMIQUE
 INSEE DESE
 PREFECTURE ILE-DE-FRANCE
 CNIS
 UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
 MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
 DE LA VIE ASSOCIATIVE
 DREES

INED
 INSPECTION GENERALE DES FINANCES
 ARCEP
 CGT- BANQUE DE FRANCE
 DGAFP
 SESP
 INSEE DCSRI
 MINISTERE DE L' EDUCATION - SDES
 CNRS-EHESS-LASMAS
 LIAISONS SOCIALES MAGAZINE
 INSEE DCSRI
 INSEE DSDS
 INSEE DSDS
 MINISTERE DU TRANSPORTS, DE
 L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER
 INSEE DSDS
 INED
 INSEE DSDS
 CCFA
 INED
 IAAT
 AFOC
 CNIS
 INSEE IG
 CNIS
 INED
 OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA
 DELINQUANCE
 CGT-FO
 CREDOC
 IRDES
 MINISTERE DE L' EDUCATION - SDES
 CNIS
 CAMS
 CNRS LASMAS

Absents excusés :

Claire BAZY MALAURIE
 Jean-Louis BESNARD
 Sylvie DRUELLE
 Jean-Michel DURR
 Isabelle GREMY
 Michel MONTEIL
 Nicolas PROKOVAS
 Dominique SALOMON

COUR DES COMPTES
 UNSA
 DRASS ILE DE FRANCE
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE -SDES
 ORS ILE-DE-FRANCE
 CGT-FO
 CGT ANPE
 DELEGATION REGIONALE AU TOURISME

La séance est ouverte à 14 heures 30.

I. Introduction

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président de la formation Démographie, conditions de vie

Je vous remercie de votre venue, pour cette troisième interformation. L'an dernier, nous nous étions essentiellement intéressés aux indicateurs statistiques des politiques de la ville, sujet d'actualité s'il en est. Nous nous étions également penchés sur les questions d'immigration et d'intégration. A cet égard, je vous rappelle qu'un document de l'INSEE a été publié au mois de septembre sur les immigrés en France. Le 10 novembre, l'ouvrage *France Portrait social*, devrait également paraître. Enfin, le dernier *Chronique* du CNIS traite des problèmes complexes qui sont posés au système statistique par la décentralisation.

Pour la réunion 2005, deux sujets de fond sont à l'ordre du jour : la poursuite de la réflexion sur la mesure des niveaux de vie et des inégalités, avec le rapport effectué suite à la demande de la dernière assemblée plénière. Nous avons également souhaité revenir sur la question complexe de l'indice des prix, afin de faire la part entre le sentiment général d'augmentation des prix et le démenti qui lui est opposé par les statisticiens. Il nous semblait donc pertinent de nous interroger sur la compatibilité de telles analyses, à première vue contradictoires, mais peut-être tout aussi légitimes l'une que l'autre. Nous ferons également le point sur les suites données aux avis émis à l'assemblée plénière en février 2005.

II. Suivi des avis sur les programmes statistiques 2005

Stéfan LOLLIVIER, Insee

La première enquête de recensement a été un succès. De même, la seconde s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Leurs résultats cumulés seront disponibles en janvier 2006. Le fonctionnement de commission nationale d'évaluation du recensement de la population n'appelle pas davantage de commentaire, puisqu'il donne semble-t-il satisfaction aux acteurs concernés.

La création de l'Observatoire de l'immigration et de l'intégration, au sein du Haut Conseil, a également été saluée. Madame Costa-Lascoux avait présidé en juin un débat devant la formation « Démographie et conditions de vie », sur les difficultés liées à la mesure des flux migratoires. Ce débat a donné lieu à un compte-rendu du CNIS. Nous poursuivons nos travaux en collaboration avec l'OSII pour perfectionner ce dispositif. En partenariat avec l'INED et d'autres acteurs de la statistique publique, nous nous apprêtons à mettre en place, à l'horizon 2008, une enquête sur les immigrés et leurs descendants directs. Le terme « descendants directs » a été retenu à l'exclusion de celui « d'enfants », dans la mesure où nous ne nous intéressons pas uniquement aux mineurs, et de celui de « descendants », qui pourrait nous faire remonter loin dans le temps ! Il faudra déterminer si l'on s'intéresse aux personnes dont l'un ou les deux parents sont immigrés, en sachant que cette distinction induit des problématiques différentes et des capacités d'insertion dans la société française variables.

Un autre point de suivi concerne les niveaux de vie et l'analyse des inégalités. Je ne le traiterai pas plus avant, puisqu'il fera l'objet d'une présentation de Françoise Maurel et Hugues Picard.

Il en est de même du dernier avis, relatif à l'utilisation de fichiers administratifs pour un enrichissement de l'échantillon démographique permanent (EDP), que je traiterai de manière plus approfondie lors du prochain point. Une avancée est tout de même à signaler depuis l'an passé sur la question de la constitution d'un panel d'enfants, encouragée par le CNIS. Sous la houlette administrative et scientifique de l'INED, une telle cohorte pourrait être constituée avant la fin de la décennie. Nous avons pris contact avec l'INSERM, l'institut de veille sanitaire, et tous les acteurs des SSM (DEP, Drees, etc.) pour créer un consortium. Cette cohorte d'enfants issus de l'EDP permettrait de conduire des études de statistique sociale et des enquêtes sur des questions de santé.

III. Point d'information sur l'utilisation de fichiers administratifs pour un enrichissement de l'échantillon démographique permanent

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Lors de l'Assemblée plénière du CNIS du 29 novembre, nous reviendrons plus en détail sur la question de l'utilisation croisée des enquêtes et des fichiers administratifs, sur la base d'un article publié par Alain Desrosières dans le [numéro 111](#) du *Courrier des statistiques*.

Stéfan LOLLIVIER

Le contexte : une demande d'information sur les trajectoires

La demande d'information statistique sur les trajectoires des personnes s'accroît. Dans son avis sur le programme à moyen terme pour la période 2004 / 2008, le CNIS avait relayé, l'an passé, cette préoccupation : « Le Conseil enregistre la forte demande de constitution de panels de longue durée d'individus, afin de suivre les parcours professionnels et sociaux. Il recommande qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'intérêt et les limites de l'utilisation des panels à la lumière des expériences déjà réalisées tant au plan national qu'international. »

Cet avis a conduit à la mise en place d'une mission sur les panels d'individus, dont le rapport, rédigé par Mylène Chaleix et moi-même, avait été présenté au CNIS, lors de l'interformation « Statistiques sociales » de septembre 2004. L'Assemblée plénière de février 2005, à l'issue de longues discussions, avait alors émis l'avis suivant : « Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des analyses longitudinales et à développer les collaborations avec les chercheurs. Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus. Sous ses conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives. Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations. »

Cette orientation est conforme au souhait récurrent de valoriser davantage les sources administratives, qui sont les seules à permettre un suivi territorial fin et un suivi temporel long. En Europe continentale, sinon en Europe dans son ensemble, il est en effet peu réaliste d'envisager de recourir à des panels de très longue durée, pour des raisons d'acceptabilité. Il faut donc se tourner vers la source administrative pour réaliser de tels suivis.

La refonte en cours de l'échantillon démographique permanent (EDP)

Jusqu'à présent, l'EDP rassemble tous les actes d'état civil et toutes les informations consignées dans les bulletins de recensement successifs (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999) des personnes nées l'un des quatre jours de référence d'une année quelconque (les 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre). Il repose donc sur un échantillon au 1/100^e, dont le renouvellement est assuré de manière automatique par l'état civil pour les naissances et par le recensement pour les nouveaux immigrés. Cet échantillon n'est pas totalement représentatif, puisqu'il ne comprend que des personnes nées en octobre, ce qui peu

constituer un facteur de biais, notamment en termes de réussite scolaire. Il est à noter que l'EDP, dans son état actuel, a déjà donné lieu à de très nombreuses publications, par exemple, sur la mortalité différentielle par catégories socioprofessionnelles, sur la mobilité, sur les migrations ou encore sur les naturalisations et leur impact sur l'insertion dans le marché du travail (à paraître dans *France Portrait social*). A l'heure actuelle, l'EDP est certes une base de données difficilement accessible, mais il n'en est pas moins un outil précieux.

La refonte de l'EDP comporte plusieurs facettes :

- L'extension aux DOM, en réponse aux engagements pris par la statistique publique lors du moyen terme 2004-2008 ;
- La multiplication par quatre de la taille de l'EDP, d'une part pour répondre aux problèmes de représentativité évoqués tout à l'heure et d'autre part pour compenser la diminution du nombre de personnes appartenant à l'EDP qui seront recensées ;
- La mise en place de bases d'étude plus aisément accessibles ; actuellement la programmation et l'exploitation statistique de l'EDP ne sont pas faciles, et il n'est pas cessible à l'extérieur de l'Insee, ce qui limite son exploitation par les chercheurs.
- L'appariement de l'EDP avec de données administratives pour étudier la dynamique des comportements.

Les principes d'appariement

Les principes d'appariement seraient les suivants :

- Dans un premier temps, à l'occasion du rapport sur les panels, nous avons envisagé d'établir une base de données unique, rassemblant l'ensemble des informations disponibles sur les personnes de l'EDP. A la réflexion, ce projet nous est apparu pharaonique : il soulevait des problèmes de confidentialité et de faisabilité. Nous nous orientons donc vers une conception plus modulaire, autour de différentes bases thématiques ;
- Ces bases thématiques ne pourront pas être appariées entre elles, sauf au cas par cas après accord explicite de la CNIL ;
- Dans un premier temps au moins, deux champs importants, l'éducation et la santé seront exclus des thèmes envisageables. Le premier thème ne nous est en effet pas apparu prioritaire, dans la mesure où il existe déjà d'importants panels dans ce domaine, ceux de la SDES notamment. Le deuxième thème, la santé avec les données de la sécurité sociale, soulève des enjeux majeurs en termes de confidentialité et de libertés individuelles, comme le précise la loi sur l'utilisation des statistiques votée l'an passé. De surcroît, ce champ n'est sans doute pas totalement mûr.

Chaque base de données thématique ne disposera pas d'un identifiant signifiant, ce qui explique d'ailleurs qu'on ne pourra pas appairer les bases thématiques entre elles. Mais elle possèdera un tronc commun démographique issu de l'EDP tel qu'il est à l'heure actuelle, c'est-à-dire que nous disposerons de renseignement sur la famille, sur le diplôme.

Un fichier maître contiendra les NIR et les identifiants, pour faire les appariements exceptionnels avec l'accord de la CNIL. Ce fichier maître ne comprendra pas d'autres informations.

Trois modules thématiques : la démographie, le marché du travail et les ressources

Trois domaines sont identifiés pour créer ces panels : la démographie, le marché du travail et les ressources.

Le module démographique regrouperait les informations de l'EDP actuel avec celles issues du fichier électoral et des causes de décès de l'INSERM. Il aura pour finalités de servir de base à des travaux longitudinaux sur l'inscription électorale et ses déterminants – ce qui ne nous est pas possible pour l'instant – et sur les maladies expliquant la surmortalité d'une catégorie sociale particulière. Il est prévu que ce premier module sera élaboré en priorité, mais je ne suis pas certain qu'il sera le premier à voir le jour.

Le module relatif au marché du travail constituera une extension de l'existant. A l'heure actuelle, on apparie déjà le fichier longitudinal des DADS et le fichier de l'EDP, la CNIL ayant donné son accord. Il s'agira donc simplement d'étendre ce dispositif à la totalité des actifs et non plus aux seuls salariés du secteur privé. Il s'agira d'un produit joint au programme Siera, dans le cadre de la refonte de l'exploitation des fichiers administratifs portant sur l'emploi et les revenus d'activité. Ce projet devrait aboutir à l'horizon 2010. Il aura de multiples finalités, comme des études sur les trajectoires d'emploi et de salaires selon le diplôme, ou encore des études sur les carrières des individus dans le secteur public, domaine non exploré, contrairement à celui des carrières des individus dans le secteur privé. Il sera ainsi possible de savoir si, à niveau de diplôme équivalent, les carrières sont comparables dans

le public et dans le privé, afin notamment d'éclairer le débat social. Un tel module permettra également d'analyser la proportion d'actifs dont le revenu réel du travail baisse durablement ou temporairement.

Enfin, le module relatif aux ressources est sans doute le projet le moins abouti des trois. A l'heure actuelle, nous ne disposons que de très peu de données pour explorer les trajectoires de revenus des individus et des ménages. Nous disposons uniquement de SRCV (dispositif européen de statistiques sur les ressources et les conditions de vie) dont l'échantillon est modeste. Or, seules les sources administratives sont de nature à servir de bases crédibles à une étude d'envergure sur l'évolution des ressources. Les sources déclaratives présentent, en effet, de très nombreux biais pour l'étude dynamique de revenus, certains ménages confondant brut et net, d'autres s'embrouillant entre les francs et les euros. Ce module regroupera essentiellement les fichiers fiscaux et sociaux. Il aura pour objet de servir de base à l'étude des dynamiques de long terme des ressources des personnes, des situations durables de pauvreté, de la proportion des ménages dont le pouvoir d'achat est en baisse – sujet sur lequel nous ne sommes pas capables pour l'instant de fournir une réponse satisfaisante – ou encore des conséquences futures de la pauvreté dans l'enfance, sujet qui a fait l'objet d'une demande du CERC et sur lequel nous sommes démunis.

Comme vous pouvez le constater, nous ne cherchons pas à valoriser une source administrative en particulier, mais au contraire à mettre en place une organisation globale de valorisation de l'ensemble des sources administratives, selon une démarche analogue à celle retenue dans le cadre de SIERA.

L'échéancier de la mise en œuvre de ce projet est le suivant : la réalisation du module démographique a été considérée comme prioritaire et s'achèvera peut-être à l'horizon 2008 / 2009 ; le module relatif au marché du travail devrait être plus simple à mettre en place, puisqu'il s'agit d'une extension de l'existant ; le module relatif aux ressources devrait être le plus complexe à bâtir, puisqu'il s'agit d'un chantier entier à conduire. Le groupe de travail du CNIS nous dira si un tel module est prioritaire.

L'objectif qui doit préliminer à l'ensemble de cette démarche est de nous doter des bases de données les plus accessibles possible. En termes de coût, le projet ne devrait pas être trop onéreux. Le coût du module relatif au marché du travail sera tout à fait marginal, le module démographique ne devrait pas davantage représenter des montants trop importants, les différents fichiers existant déjà. Quant au module sur les ressources, il ne sera pas onéreux une fois lancé, mais le volet conception sera sans doute un plus lourd.

Pour conclure, je tiens à aborder la question de l'extension possible de l'EDP comme base de sondage d'individus pour des enquêtes spécialisées. A titre personnel, je ne suis pas favorable à cette orientation, pas davantage que ne l'est l'INSEE. L'EDP n'est, en effet, même quadruplé qu'un échantillon au 1/25. Je redoute qu'on ne finisse par toujours interroger les mêmes personnes, ce qui remettrait en cause le principe de l'équité devant l'interrogation, principe cher à l'Insee comme à la CNIL. Cette opposition de principe n'interdit naturellement pas que des dérogations ponctuelles soient prévues, lorsque la finalité est particulièrement bien établie. Mais si la demande de base de sondage d'individus se développe, il faudra en créer.

Benoît ROBIN, représentant de la CGT-FO au bureau du CNIS

La CGT-FO se félicite de la prudence qui a préliminé à l'examen ce dossier. La CGT-FO avait en effet fait part de ses réserves sur l'utilisation de sources administratives plutôt que des enquêtes. Nous sommes heureux d'avoir été entendus. A titre personnel, je ferais également part de mes réticences vis-à-vis de l'utilisation de l'EDP comme base de sondage. Par ailleurs, pour les enquêtes sur l'évolution des revenus des ménages, il importe, selon nous, de distinguer clairement les ménages à revenus salariaux et les autres. Cette distinction a en effet probablement un impact sur la perception de l'évolution du pouvoir d'achat.

Roxane SILBERMAN, Secrétaire générale du Comité des données

Je comprends parfaitement l'argument qui justifie l'exclusion des données administratives liées à l'éducation, à savoir l'existence de panels qui risqueraient de rendre ces informations redondantes. Pour autant, certains domaines ne sont pas explorés car nous ne disposons que de données assez frustes, qui soulèvent parfois même des problèmes de fiabilité. Je tiens donc à faire part de ma réserve sur cette exclusion de principe, l'éducation pouvant éclairer de manière tout à fait pertinente les études sur le marché du travail.

Par ailleurs, je me félicite de la prise en compte des questions d'accessibilité. Hormis les cas où la procédure devant la CNIL sera mise en œuvre pour les appariements entre fichiers, ces bases

thématiques prévues seront-elles considérées comme anonymisées, donc facilement accessibles, ou faudra-t-il voir recours à des procédures particulières ?

Denis DURAND, Représentant de la CGT au bureau du CNIS

La CGT avait également fortement attiré l'attention sur les risques potentiels liés à l'extension importante des panels permanents. Il semble que l'on revienne à des conceptions plus modestes en termes quantitatifs, mais pas nécessairement plus modestes en termes d'ambition de connaissance. Si les débats au sein du Cnis ont pu contribuer à l'évolution que l'on observe aujourd'hui, on ne peut que s'en féliciter. La nouvelle étape présentée aujourd'hui soulève de nouvelles questions. Il faudra notamment être attentifs aux modalités de communication des données aux chercheurs et aux modalités de diffusion de l'information.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Comment comptez-vous opérer la multiplication par quatre de l'échantillon ? Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser comment il est procédé à un appariement entre des sources administratives et un échantillon ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous avons bien évidemment tenu compte des commentaires et des recommandations du CNIS. Les rapports ont vocation à inspirer les évolutions, mais pas à les définir strictement ; leurs auteurs ne prennent pas les décisions. Nous nous sommes efforcés de trouver un bon équilibre entre les préoccupations liées à la connaissance scientifique et le respect des libertés publiques.

Pour ce qui est de la question relative aux revenus réels des ménages, il est clair que lorsque nous disposerons d'une base de données pour l'ensemble des ménages, il nous sera possible de nous restreindre au champ des seuls ménages salariés, dont la définition doit d'ailleurs être précisée. Notre intention est bien d'essayer de progresser dans la connaissance du pouvoir d'achat des ménages sans mélanger toutes les catégories de ménages.

Je comprends que l'on puisse déplorer l'omission de l'éducation, mais le projet que nous soumettons est déjà fort ambitieux. L'éducation ne nous apparaissait pas prioritaire, mais elle n'est pas exclue pour le futur, et il faudra instruire de quelle façon elle pourra être prise en compte. Il sera toujours possible d'ajouter ultérieurement un module sur l'éducation. Pour l'instant nous déployons déjà beaucoup d'efforts sur le panel des sortants du système scolaire. Le vide béant auquel nous faisons face en matière de dynamique des salaires et des revenus nous est apparu une question bien plus prioritaire.

L'accessibilité constitue naturellement l'une de nos principales préoccupations. Nous ignorons pour l'heure quel sera le statut de ces bases de données. Elles s'apparentent à des bases DADS au 1/12ème. Notre objectif est bien qu'un maximum de chercheurs puissent y avoir accès, sans pour autant faire fi du respect du droit au respect à la vie privée des individus.

Par ailleurs, la multiplication de l'échantillon par quatre pourrait être opérée en y intégrant des personnes nées les quatre premiers jours des mois de janvier, d'avril et de juillet. Mais nous ne sommes pas encore certains de la méthodologie qui sera retenue. Cette question pourrait donner lieu à des discussions avec la CNIL. Nous ne lui avons en effet pas encore soumis le dossier, attendant de disposer du mandat à cet effet du CNIS.

Enfin, l'appariement entre les sources administratives et l'EDP peut s'effectuer de deux manières : soit le NIR est présent dans la source administrative, et on l'utilise pour l'appariement selon une procédure extrêmement simple ; soit, en l'absence de NIR dans la source administrative, on recourt avec l'accord de la Cnil à d'autres identifiants suffisamment fins, mais c'est plus complexe.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD

Quels sont ces identifiants ?

Stéfan LOLLIVIER

Ils comprennent notamment le prénom, la date de naissance, le sexe et la commune de résidence. L'idée générale qui prélude à cette forme d'appariement, naturellement autorisée par la CNIL, est que

le recoupement d'un nombre suffisant de critères finit par définir un individu. Dans un panel, une information unique suivie sur une période suffisamment longue permet même assez souvent de définir un individu.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD

Nous prenons acte du fait que vous avez suivi les recommandations du CNIS, ce qui devrait inciter les rapporteurs à se montrer plus audacieux dans les propositions qu'ils formuleront, le CNIS exerçant par la suite une fonction de modération. Nous avons pris note également de votre volonté de rendre accessibles les bases aux chercheurs et, pour l'heure, de l'absence de critères précis selon lesquelles l'EDP sera étendu.

IV. Niveaux de vie et inégalités sociales : les suites du rapport sur l'orientation des travaux du CNIS

Hugues PICARD, Insee

Nous avons interprété la mission du groupe de travail comme visant à définir un certain nombre d'indicateurs monétaires ou non monétaires, pertinents et régulièrement disponibles, pour informer les utilisateurs de façon efficace sur la situation en matière de niveau de vie et d'inégalités sociales, et sur son évolution. Cet objectif implique l'étude de l'existant, la recherche de ce qui manque et les améliorations. Cela passe par une meilleure exploitation des sources existantes, la recherche de nouvelles sources d'information et de méthodologies mieux adaptées aux objectifs de mesure recherchés.

Les indicateurs monétaires

De l'avis général, des progrès significatifs ont été constatés au cours des dernières années, grâce notamment aux enquêtes Revenus fiscaux, au dispositif SRCV ou encore à la publication d'indices de prix par catégories de populations ou d'indices ne prenant pas en compte l'effet qualité. Des progrès supplémentaires sont néanmoins nécessaires, afin de disposer d'une base permettant le calcul régulier d'indicateurs monétaires. Les difficultés sont connues, comme l'a rappelé Stéfan Lollivier. Des axes prioritaires doivent être définis pour rechercher ou mobiliser des sources, pour lancer des études de faisabilité et pour proposer des méthodologies pour des opérations régulières.

Schématiquement, ces problèmes concernent tout d'abord les loyers fictifs, pour lesquels des solutions acceptables, semble-t-il, ont été proposées par l'INSEE. Ils concernent également les patrimoines et les revenus du patrimoine : les traitements au travers des enquêtes Patrimoine et des données de l'ISF ne sont sans doute pas suffisants. D'autres sources d'information existent peut être, mais ne sont pas exploitées. L'utilisation des fichiers des CAF permettrait de traiter, quand les problèmes d'appariement seront levés, les transferts publics de l'Etat et certains transferts des collectivités territoriales. L'accès aux fichiers des CAF ne permettrait toutefois pas d'intégrer tous les transferts publics, certains transferts émanant des collectivités locales n'y figurant pas. Il faudra donc identifier les sources susceptibles de pallier ce manque. Figure aussi le problème complexe des services publics individualisables, comme la santé ou l'éducation. Les sources existent, mais leur prise en compte suscite de multiples questionnements. L'enjeu de la production domestique a fait l'objet d'une abondante littérature, qui n'a toutefois porté que sur la dimension macro-économique de cette problématique, mais pas sur sa dimension individuelle. Pour chacune des sources susmentionnées, il conviendra de procéder à une réflexion sur l'importance d'accéder aux données ou sur la possibilité d'y substituer une autre source.

Si l'ensemble des données susmentionnées étaient accessibles, il serait envisageable de constituer deux bases sur la consommation et sur les revenus : l'une sur les ménages, l'autre sur les individus. Mais il est peu probable que l'ensemble de ces sources seront accessibles. Il faudra donc s'attacher à fournir à tout le moins des bases intégrées moins complètes, mais permettant à tout un chacun de disposer de bases de données communes pour des recherches et de construire des indicateurs. Mais pour des raisons diverses tout le monde ne pourra pas y accéder. Il appartiendra donc au système statistique public de fournir des indicateurs réguliers qui permettront aux utilisateurs de disposer d'une information satisfaisant au mieux leurs besoins. Nous suggérons à cet égard d'éviter le foisonnement des indicateurs, qui conduit à des erreurs d'interprétation, voire à des conflits d'intérêts. Il faudrait que le groupe trouve un moyen terme entre une prolifération d'indicateurs et un indicateur universel parfaitement inutilisable. Il s'agira également de définir précisément les indicateurs monétaires portant

sur les revenus et sur la consommation que l'on voudra faire calculer et utiliser. Il faudra également définir de manière précise quels types de revenus (brut, disponible,...) ou quels types de consommation seront traités par les indicateurs, ainsi que les types de ménages ou les individus concernés et la formule de calcul adaptée pour chaque type d'usage.

Compte tenu des délais, souvent longs, entre la date de collecte des éléments constitutifs d'un indicateur et la date de sa publication, il conviendra également de mettre en place un système qui permette de raccourcir ce délai pour certains de ces indicateurs, quitte à perdre en précision sur le chiffre fourni.

Les indicateurs non monétaires

Françoise MAUREL, Insee

Le domaine des indicateurs non monétaires est évidemment très vaste, puisqu'il recouvre tous les indicateurs à dimension qualitative. Dans le domaine monétaire, il existe un certain nombre de statistiques régulières qui peuvent servir de référence et pour lesquelles il est déjà possible de proposer des pistes d'amélioration. Dans le domaine non monétaire, nous nous trouvons en présence d'un foisonnement de statistiques en matière d'inégalités sociales. Et à notre connaissance elles n'ont pas jusqu'alors été examinées dans le but de construire ce qui pourrait être un tableau de bord général des inégalités sociales. Il n'existe qu'un corpus théorique assez peu développé sur la façon d'aborder les inégalités sociales dans le domaine non monétaire. Ceci explique que les statistiques sont moins standardisées que dans le domaine monétaire. Nous proposons au groupe de procéder à un travail de recensement des indicateurs de l'inégalité sociale dans les domaines suivants : la santé, les handicaps, l'éducation et la formation, l'emploi et les qualifications, et enfin le logement. Cet ensemble, certes limitatif, est apparu consensuel auprès des personnes que nous avons consultées. Il pourrait naturellement être étendu par la suite. Dans chaque domaine, il s'agira de définir tout à la fois l'information la plus complète et le meilleur résumé sur les inégalités (différences de situation et disparités) par domaine. Ce travail n'a pas encore été fait. Certes, il existe déjà des publications transversales dans le domaine social :

- la publication annuelle multi-thématique *France Portrait social* ;
- *L'Annexe statistique* du PNAI (Plan national d'action pour l'inclusion sociale) qui rassemble un très grand nombre d'indicateurs mais n'a pas pour objet principal de décrire des inégalités ;
- les rapports de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;
- *Données sociales*, qui ne donne pas lieu à une publication annuelle et ne revêt pas un caractère systématique dans les thèmes traités.

Jusqu'à ce jour, ces approches n'ont pas élaboré de méthodologie partagée pour décrire les inégalités. En revanche, des tableaux de bord synthétiques sur les inégalités sont publiés à l'étranger. En Grande-Bretagne, par exemple, le National Statistics publie un document, *Social inequalities*. Le groupe de travail pourrait donc s'appliquer à rechercher un certain nombre d'indicateurs relativement standardisés, ainsi qu'un mode de diffusion standardisé et systématique dans le domaine des inégalités sociales non monétaires. Précisons que le terme d'indicateur ne doit pas être entendu dans son acception particulière d'outil d'évaluation de politiques, mais dans son sens général de statistique. Sur l'aspect inégalités sociales, les indicateurs existants ne seront peut-être pas toujours suffisants pour décrire les inégalités. Le groupe pourra proposer des axes de recherche pour une meilleure couverture des domaines avec des indicateurs nouveaux, ou pour des synthèses multidimensionnelles des différents domaines. Dans le domaine de l'exclusion, le groupe pourrait privilégier l'utilisation des indicateurs de privation existants pour décrire la pauvreté en conditions de vie, et en proposer l'amélioration. Des indicateurs de cumuls entre plusieurs types d'exclusion ou de pauvreté, par exemple entre une situation de pauvreté monétaire et la privation de biens jugés essentiels, pourraient être définis.

Se pose également, de manière globale, la question de la mesure des inégalités dans un contexte local. Cette question n'a pas été, loin s'en faut, épuisée dans le rapport et relèvera également du groupe de travail. Quelques pistes de réflexion sont toutefois proposées. Dans un premier temps, nous avons pensé qu'il « suffirait » de transposer au niveau local les indicateurs identifiés au niveau national. Mais la question est plus complexe. La première difficulté tient à la nécessité de disposer de données permettant une désagrégation géographique, ce qui n'est généralement pas le cas pour les données obtenues par enquête, sur les revenus fiscaux par exemple : l'échantillon des enquêtes en population générale ne permet pas une analyse à un niveau géographique fin. La seconde difficulté tient au fait que certains concepts nationaux ne sont pas aussi aisément transposables au niveau local. Je songe, par exemple, à l'indicateur de distribution des revenus ou à certains indicateurs

d'inégalités. Nous pouvons aussi nous demander s'il convient de définir le seuil de la pauvreté relative usuelle à partir de l'ensemble des revenus nationaux, ou des revenus régionaux ou encore de ceux de la seule zone considérée. Il n'y a pas de réponse unique, elle dépend des objectifs et des besoins en matière de statistique locale. Le groupe de travail devra donc déterminer les types de besoins en matière de statistiques locales et leurs finalités, ce qui permettra de définir des indicateurs locaux. Au final, les indicateurs locaux pourraient différer assez sensiblement des indicateurs nationaux.

Hugues PICARD, Insee

Pour conclure, face au foisonnement des études et aux disparités parfois observées dans leurs résultats et les conclusions qu'elles induisent, je souhaiterais plaider en faveur d'une définition d'une forme minimale de socle commun de concepts et de nomenclatures, qui seraient reconnus et utilisés par tous, sans brider l'innovation. Ce socle permettrait de procéder à des comparaisons entre les différentes études, de compléter les résultats d'autres études et d'actualiser des résultats issus de travaux d'une autre personne, voire d'entreprendre une publication régulière. Je songe notamment à quelques concepts en matière de types de revenus et de consommation et, en matière de nomenclature, à quelques catégories comme l'âge, le nombre de personnes par ménage et le type de logement. Mon souhait serait donc que le groupe recommande, avec une certaine fermeté, que toute publication de résultats de travaux contienne des tableaux reprenant les concepts et les nomenclatures minimales.

Carla SAGLIETTI, CNIS

Le groupe de travail se réunira pour la première fois le vendredi 18 novembre, sous la présidence de Jacques Freyssinet. Les deux rapporteurs sont Michel Dollé, du CERC, et Pascal Chevalier, de l'INSEE. Toutes les personnes conviées à l'interformation ont reçu une proposition d'inscription. Un document présentant les propositions des rapporteurs sera envoyé avant la réunion.

Denis DURAND

Je me félicite, au nom de la CGT, qu'il ait été donné suite, avec la constitution du groupe de travail, aux débats qui ont eu lieu au CNIS sur une question qui a soulevé beaucoup d'intérêt et qui répond à un besoin très largement exprimé y compris dans d'autres enceintes. Les exposés qui viennent de nous être faits témoignent à quel point la problématique de la pauvreté et des inégalités est vaste et multidimensionnelle. Le rapport qui nous est soumis m'apparaît constituer une excellente base de départ pour le groupe de travail qui va se mettre en place. Je souhaiterais simplement ajouter que ces enjeux revêtent deux caractéristiques. D'une part, nous sommes en présence d'un enchevêtrement de phénomènes qui se conjuguent et interagissent pour aboutir à des situations concrètes de pauvreté. Il convient donc de trouver le moyen de tous les intégrer pour ne pas exclure arbitrairement des pans entiers éclairant la compréhension de la pauvreté. D'autre part, il importe de ne pas négliger la dimension systémique du phénomène. S'il existe des pauvres, c'est très probablement, à nos yeux en tout cas, que le fonctionnement même de la société induit des inégalités. L'étude des inégalités et de la pauvreté manquerait donc en partie sa cible si elle se contentait de se focaliser sur l'étude des ménages qui sont dans la pauvreté. C'est ce qui nous avait ainsi amenés à plaider en faveur de l'élaboration d'outils tels que la construction de comptes nationaux par catégories socioprofessionnelles. Cette proposition, qui pour l'instant n'a pas abouti, nous semble toujours d'actualité et pourrait l'être encore plus à l'issue des travaux du groupe.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le double écueil à éviter entre, d'une part, un foisonnement d'indicateurs et, d'autre part, des indicateurs trop schématiques et une nomenclature trop rigide. A nos yeux, la réduction du nombre d'indicateurs, ou la simplification des supports de communication sur les phénomènes observés ne doivent pas constituer un but en soi. Nous nous faisons l'écho de la revendication de nombre de chercheurs en la matière, qui ne souhaitent pas que le souci de bien communiquer auprès du grand public se fasse au détriment d'autres considérations comme l'acuité scientifique. Des améliorations sont possibles en matière de communication avec le grand public, notamment, comme le préconise le rapport, en fournissant des définitions précises des concepts, sans pour autant fixer des nomenclatures trop rigides et des concepts trop simplificateurs.

Le mandat du groupe, depuis la recommandation initiale, est resté très stable. Etant donné la composition du groupe et la qualité que l'on peut attendre de ses travaux, nous plaidons pour qu'une certaine latitude lui soit laissée, en s'inscrivant dans les orientations données par les travaux du Cnis

et par le rapport, pour définir son programme de travail ou éclairer des questions qui n'avaient pas été envisagées initialement et pourraient émerger au fil de ses travaux. Bien évidemment, la CGT a l'intention de contribuer de la manière la plus constructive au travail de ce groupe.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

M. Lollivier évoquait précédemment l'appariement, qui permettrait d'évaluer les baisses de revenus, sujet mal appréhendé. Cette démarche me semble naturellement s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les travaux sur la pauvreté.

Roxane SILBERMAN

L'existence de séries longues et l'adoption de concepts clairs m'apparaît comme une nécessité. Pour autant, je mets en garde le groupe de travail contre le risque de transformer leur travail en plaidoyer, voire en injonction pour une uniformisation des indicateurs. Une telle démarche m'apparaîtrait contre-productive car ce sont les chercheurs ont contribué à bousculer les concepts et à les faire évoluer. En toute hypothèse, une telle injonction ne serait probablement pas suivie.

Carla SAGLIETTI

Le bureau du CNIS a bien entendu les réserves exprimées aujourd'hui et lors du dernier bureau. Le mandat du groupe de travail pourra être légèrement remanié lors de la première séance, vendredi prochain. La proposition de mandat faite dans le rapport de la mission de l'INSEE sera complété et validé lors de la première réunion du groupe.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Nous serons vigilants afin de garder un équilibre entre le souci d'homogénéiser et la nécessité de préserver la finesse et la complexité des outils.

V. L'indice des prix dans la grande distribution

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je remercie M.Rochefort de nous avoir rejoint. Avant d'aborder directement le débat général sur l'indice des prix et la perception du niveau de hausse des prix, nous souhaitons nous intéresser au calcul de l'indice des prix dans la grande distribution.

Jean-Michel ARNOUX, Insee

L'indice des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution (indice GD) a été mis en place en octobre 2004, à la suite d'une demande de suivi dans un cadre précis qui n'a pas évolué depuis lors, à savoir l'engagement pour une baisse durable des prix du 17 juin 2004, souscrit par la grande distribution et les industriels. Cet indice ne concurrence pas l'indice des prix à la consommation (IPC). Il ne se calcule pas à partir d'une collecte spécifique, mais utilise des données déjà collectées pour l'IPC. L'objectif de cet indice est de suivre l'évolution des prix par type de points de vente ou de formes de vente, pour s'assurer que chacune des parties respecte sa part des engagements souscrits. La préconisation initiale lors de la commande de cet outil était qu'il se rapproche le plus possible de l'indice des prix à la consommation. Nous avons gardé la typologie de forme de vente utilisée pour l'IPC. Comme il s'agissait d'une commande spécifique avec utilisation de données déjà collectées, l'indice dans la grande distribution n'a pas donné lieu à une présentation préalable au CNIS.

Les produits suivis

L'indice couvre toute une série de biens et de services consommés par les ménages. Ces produits ne sont pas tous mis sur le marché selon les mêmes circuits de distribution. Il n'est pas possible de les suivre tous pour chacune des formes de distribution de la nomenclature. De surcroît, l'accord de baisse des prix du 17 juin 2004 porte sur un champ réduit des produits de grande consommation. Sont exclus de son champ les produits alimentaires frais (fruits et légumes frais, poissons et crustacés frais), mais les produits en rayon frais comme les laitages sont suivis dans l'indice. La pondération retenue est celle de la part de l'IPC. En 2005, les produits de grande consommation représentent

17,8 %, avec une prédominance pour l'alimentaire (14,8 %). Sont également suivis les produits d'entretien, d'hygiène et de beauté, qui « pèsent » 3 %.

La nomenclature des formes de ventes

Une des difficultés tient au fait que nous ne savons pas opérer la distinction entre les produits de grande consommation et les autres, l'indice des prix à la consommation classique n'établissant pas lui-même de distinction entre les produits de marque et les autres. Pour la répartition des entreprises de commerce de détail, le système statistique public utilise la nomenclature des activités française (NAF). Pour ses relevés de terrain, l'indice des prix reprend cette nomenclature, légèrement aménagée, afin de répartir les relevés de prix selon les circuits de distribution.

La grande distribution comprend les supermarchés et les hypermarchés, définis par leur taille, même si les professionnels privilégient une approche différente, fondée sur les centrales d'achat et les contrats d'adhérents. La grande distribution étendue, quant à elle, comprend la grande distribution au sens strict et les supérettes, ainsi que les magasins populaires. La dernière catégorie, « Autres », comprend notamment les maxi-discomptes. La taille de l'échantillon ne nous permet pas de disposer de données significatives pour une nomenclature plus détaillée.

La méthodologie de calcul

La méthodologie du calcul de l'indice s'inspire très fortement de celle de l'indice des prix à la consommation classique : des types de produits assortis de pondération et des agrégations, pour l'indice grande distribution, par type de points de vente. Une différence toutefois : en raison de la taille de l'échantillon on ne peut pas calculer d'indice élémentaire par variété - agglomération comme c'est le cas dans l'IPC. Les pondérations de chacun des types de produits sont identiques à celles de l'indice des prix classique. La comparabilité entre les différents indices, par circuit de distribution, était tout particulièrement recherchée. On conserve donc la même structure par forme de vente, de sorte que les indices ne sont pas toujours additifs. Les pondérations de l'indice sont mises à jour annuellement, en fonction des données de la consommation des ménages. Les données élémentaires sont celles collectées dans le cadre de l'indice des prix à la consommation et sont traitées de manière similaire en termes de corrections et validations par les gestionnaires, de traitement de l'effet qualité ou des traitements des valeurs manquantes. L'indice des prix à la consommation dans la grande distribution a été publié pour la première fois en octobre 2004. Il a été rétropolé jusqu'en 1998, base 100 actuelle de l'IPC. Cet indice est publié mensuellement sous la forme d'une « Information rapide » et il sort aux mêmes dates que l'indice des prix à la consommation. L'ensemble de ces données sont accessibles sur le site www.insee.fr.

Les résultats

La comparaison entre l'indice de la grande distribution et celui des autres formes de vente montre une évolution très similaire jusqu'en 1999, puis une augmentation plus sensible des prix dans la grande distribution à partir de fin 1999 jusqu'à un retour à une plus grande modération à la mi 2001 pour la grande distribution seulement. Après la mise en place de l'euro, nous avons à nouveau constaté une augmentation à la fois dans la grande distribution et dans les autres formes de vente. Le mois de septembre 2004 marque un coup d'arrêt aux hausses, nous avons enregistré une forte baisse, résultat des accords passés en juin, de - 0,9 % pour la grande distribution. Les prix sont ensuite restés stables pour les prix des produits de grande consommation dans la grande distribution, jusqu'à la dernière publication en septembre 2005. Pour le détail des différents produits, dans la grande distribution, nous observons des courbes très semblables pour les boissons, les produits d'entretien, d'hygiène et de beauté et l'alimentaire, même si les évolutions varient. Par contre, pour les viandes, en raison de la crise de la vache folle et de problèmes de surproduction de certaines viandes comme le porc, on observe une courbe d'évolution assez différente.

Serge MOURADIAN, FO

Vous nous avez affirmé que l'indice GD ne concurrence pas l'IPC. Des corrélations ont-elles été établies entre ces indices et le « caddy » ? Constate-t-on des similitudes ou des contradictions entre ces indices ?

Denis DURAND

En février ou mars dernier, la publication de l'indice GD avait soulevé les protestations de syndicats de l'INSEE, d'autant plus légitimes qu'aucune explication méthodologique n'avait été fournie

auparavant. Nous disposons à présent de ces informations. Au-delà de l'enjeu méthodologique, reste le problème de l'utilisation de cet indice. Affirmer qu'il ne concurrence pas l'indice général des prix à la consommation de l'INSEE est certainement vrai d'un point de vue strictement méthodologique et pour ses producteurs, mais je ne suis pas sûr ce que soit vrai pour l'utilisateur final. Le site Internet de Bercy, au titre des indicateurs de progrès, ne fait pas figurer l'indice des prix à la consommation officiel, mais l'indice des prix dans la grande distribution, de même que le fameux « chariot type » de Monsieur Breton, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne présente pas les mêmes garanties méthodologiques que les productions de l'INSEE. Cela pose un problème pour le public. Et cette question a été soulevée lors du dernier bureau du Cnis ; pratiquement toutes les organisations syndicales sont unanimes pour critiquer les initiatives consistant à publier, au nom du Ministère des Finances, des indices qui « échappent » au contrôle du système statistique public. Nous considérons cette situation comme tout à fait insatisfaisante. Nous en venons à nous interroger sur le rôle et l'utilité même du Cnis, dès lors qu'une initiative ministérielle peut faire fi du service statistique public et de l'avis des utilisateurs.

Stéfan LOLLIVIER

Le « chariot » n'est pas un produit statistique mais un simple indicateur du Ministère des Finances qui a le droit d'en avoir. On aurait pu préférer disposer d'un indicateur plus statistique, mais il ne faut pas donner à cette affaire une importance hors de propos. Je me permets, à cet égard, de souligner que le tableau de bord de Bercy comprend un très grand nombre d'indicateurs produits par l'INSEE.

Pour ce qui est de l'indice des prix dans la grande distribution, c'est bien un produit statistique. Et je ne crois pas qu'il soit choquant qu'un ministère passe des commandes à l'INSEE pour répondre à des besoins particuliers, en lien avec des organisations patronales ou des responsables d'association, en vue de disposer d'un sous-indice de l'indice des prix. Je conçois toutefois qu'on puisse ne pas être d'accord, et je respecte votre point de vue. Nous avons insisté pour que l'indice GD respecte les principes de l'indice des prix, tant dans sa constitution que dans sa publication. Je ne considère pas, pour ma part, que l'indice des prix dans la grande distribution soit un indicateur dont nous devrions avoir honte. Il a facilité notre travail de communication avec le grand public. Et il va bien évidemment de soi que l'indice des prix à la consommation reste l'indice de référence. L'indice des prix dans la grande distribution n'est ni plus ni moins qu'un sous-indice, comme il en existe sur l'alimentaire ou l'énergie par exemple, et n'a pas vocation à représenter la consommation totale des ménages.

Jean-Michel ARNOUX

En matière d'évolution du « caddy » par rapport à l'indice des prix dans la grande distribution, de février – date de sa création – à septembre, le chariot type a fait état d'une baisse légère, alors que l'indice des prix dans la grande distribution augmentait légèrement. Mais il ne s'agit ni du même champ d'étude, ni de la même méthodologie, et cette différence ne paraît nullement incohérente. En effet, le chariot type comprend les fruits et légumes frais. Or les fruits et légumes sont deux postes qui baissent, sur cette période, au niveau de l'indice des prix à la consommation.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

A mes yeux, il semble pertinent de disposer, pour l'information du consommateur et des décideurs publics, d'un indice comme celui des prix dans la grande distribution, à condition qu'il obéisse à une certaine rigueur méthodologique.

VI. Indice des prix et perception du pouvoir d'achat : poursuite de la réflexion

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Nous souhaitons y voir plus clair dans le débat qui oppose, d'une part, l'opinion et la perception générale d'une hausse des prix et, d'autre part, les résultats obtenus par les statisticiens, qui n'observent pas un tel phénomène. Ceci nous apparaît d'autant plus important que nous savons l'importance des représentations, de la confiance et du moral sur les comportements économiques et sociaux.

Stéfan LOLLIVIER

Mon propos sera de concilier les perceptions en matière de pouvoir d'achat avec les chiffres du pouvoir d'achat eux-mêmes. D'après l'enquête de conjoncture mensuelle auprès des ménages sur leur situation financière passée, le constat est indiscutable : depuis 2001/2002 jusqu'en 2005, l'opinion qu'ont les gens sur leur situation financière s'est sensiblement dégradée. Au niveau des faits statistiques, je reprendrai pour ma démonstration quelques chiffres issus de la comptabilité nationale. Le pouvoir d'achat doit être entendu au sens économique du terme, à savoir le pouvoir d'achat du revenu disponible brut tel qu'il évolue en euros constants et non, comme on l'emploie souvent abusivement dans la presse, du pouvoir d'achat des salaires ou des cotisations et prestations. Les salaires ne sont pas, en effet, la seule composante du revenu des ménages.

Une dégradation de l'opinion des ménages sur leur situation financière qui renvoie à un ralentissement du pouvoir d'achat

A partir de 2003/2004, la rupture est franche : alors que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut s'établissait autour de 3,5 % entre 2000 et 2002, après une première chute en 2003, il chute à nouveau brutalement à 1,6 % en 2004¹. Nous ignorons encore le chiffre consolidé pour 2005, mais la dernière publication le plaçait à 0,4 %. Les évolutions démographiques, de surcroît, ne font qu'amplifier ce phénomène et ces perceptions. La population de la France s'accroît, grâce aux naissances notamment, et le nombre des ménages et des unités de consommation augmentent également. Précisons que le nombre d'unités de consommation croît généralement un peu plus vite que l'ensemble de la population et un peu moins vite que le nombre de ménages. Le revenu disponible brut par tête est inférieur d'environ 0,6 point à celui du revenu par ménage, ce qui correspond au trend de croissance de la population. L'évolution du revenu disponible par tête et, *a fortiori*, par unité de consommation s'établit en moyenne entre - 0,2 voire - 0,3 en 2003, et 0,9 en 2004. Il ne faut donc nullement s'étonner qu'une rupture ait été ressentie par les personnes. Les chiffres de la comptabilité nationale en démontrent l'existence. Je vous renvoie à la session que le CNIS y a consacrée. Le pouvoir d'achat par tête a baissé en 2003 et a légèrement augmenté en 2004, mais à un rythme plus lent que par le passé.

Le poids accru des dépenses contraintes

Des travaux montrent, par ailleurs, que les ménages sont de plus en plus contraints par des dépenses à engagement contractuel, à savoir des sommes qui sont dépensées en début de mois avant même tout arbitrage en matière de dépenses courantes. On peut songer notamment au logement, à l'énergie, aux services de téléphonie, à l'assurance et aux services financiers, y compris les crédits courts. Les statisticiens sociaux ont tendance à inclure également dans cette catégorie des dépenses contraintes les remboursements d'emprunts. La comptabilité nationale conteste cette inclusion, arguant qu'il ne s'agit pas de consommation, mais de formation brute de capital fixe, qui abonde le patrimoine des ménages. Cette analyse me paraît légitime, mais il n'en faut moins comprendre que les individus qui remboursent chaque mois leur emprunt immobilier ont le sentiment d'effectuer une dépense et non d'accroître leur capital. C'est pour cela qu'il convient de parler de dépenses plutôt que de consommation. Ces budgets contraints représentent pratiquement la moitié des dépenses, même si j'ai sans doute quelque peu forcé le trait car les nomenclatures sont imprécises. Ils représenteraient 40 % du revenu disponible brut. Et sur les années 2002 à 2004, ces dépenses ont sensiblement progressé, à hauteur de 2 %, à cause des hausses de loyers et des remboursements d'emprunts. En conséquence, en début de mois, les gens ont le sentiment d'avoir une faculté d'arbitrage plus réduite que par le passé, sentiment qui n'est pas en contradiction avec les statistiques.

Une montée en gamme parfois insidieuse

On accuse souvent l'indice des prix de sous-estimer les véritables dépenses. L'IPC est une construction théorique harmonisée sur la quasi-totalité des pays se livrant à un exercice partagé. Il existe un règlement communautaire. L'indice des prix à la consommation mesure l'évolution de la dépense d'un consommateur fictif, dont le panier de consommation resterait inchangé pendant deux années consécutives. Personne ne se comporte ainsi dans la réalité. Certes, l'IPC s'adapte également, en changeant ses pondérations pour rendre compte des glissements et coller aux structures de consommation. Mais imaginons qu'un consommateur décide de changer de boulangerie, pour acquérir une baguette de pain de meilleure qualité et plus onéreuse. Si les prix des deux baguettes ne changent pas, l'IPC ne change pas d'avantage, alors que la dépense de l'individu

¹ Ce chiffre a été révisé depuis.

concerné s'accroît. Les glissements dans les comportements des consommateurs sont de trois types : soit ils choisissent de changer de produits (acheter une baguette de meilleure qualité), soit les biens qui servaient de référentiels disparaissent (les micro ordinateurs d'il y a dix ans ne sont plus disponibles sur le marché), soit la réglementation évolue. Pour illustrer ce dernier cas de figure, on peut songer par exemple à une décision gouvernementale supprimant les voitures à pot non catalysé pour les remplacer par des véhicules pourvus de pot catalysé, qui valent mille euros de plus. Il s'agit indubitablement d'un accroissement de la qualité, mais il n'est plus possible au consommateur d'acheter le produit moins onéreux. Or ce type de situation se présente pour de nombreux produits, en lien avec la santé, l'environnement ou l'immobilier (avec la prévention de l'amiante ou les exigences nouvelles en matière d'ascenseurs). Nous avons d'ailleurs tenté d'en établir le catalogue. De multiples réglementations vont dans le sens d'un accroissement de la qualité, mais viennent « rogner » le pouvoir d'achat des individus de façon insidieuse. Un certain nombre de phénomènes contribuent donc à éloigner la consommation telle qu'elle est perçue de la consommation véritable mesurée par l'IPC.

Le passage à l'euro

Les individus ont perdu leurs repères suite au passage à l'euro. La grande distribution a pratiqué des prix dont les glissements annuels croissaient de l'ordre de 6 % par an juste avant le passage à l'euro. Certes, un accord a ultérieurement été signé pour contenir les prix, mais il semble évident qu'une hausse de 6 % ne passe pas inaperçue des consommateurs. Par contre cela n'apparaît pas aussi nettement dans l'ensemble de l'indice des prix, même si on le mesure dans l'indice de la grande distribution. A mes yeux, le système statistique public a eu le tort de ne pas assez communiquer sur ce phénomène.

Des hausses plus importantes pour les plus modestes

L'an passé, lors d'une réunion, nous avons présenté les évolutions de l'indice des prix en fonction du niveau de vie des individus et nous avons souligné qu'il n'y avait pas de différence majeure d'une année sur l'autre, puisque l'indice des prix augmente de 0,13 % par an pour les plus modestes par rapport à l'indice des prix global. Une hausse de 0,13 % peut sembler faible, mais elle est cumulative : en d'autres termes, c'est de manière répétée que l'indice des prix des bas revenus augmente plus que pour la moyenne des individus. Au bout de dix ans, cela fait donc environ 1,3 %. Ceci n'est qu'une approximation puisqu'il s'agit en réalité d'une somme géométrique et non arithmétique. Mais quand on voit les hausses récentes de pouvoir d'achat, cela compte. Rappelons toutefois que l'indice des prix augmente plus pour les pauvres essentiellement en raison de la consommation de tabac et de carburant. Une politique de prévention renforcée en matière de tabagisme à l'attention des revenus les plus modestes serait sans doute pertinente, mais ces propos n'engagent que moi.

Une forte dispersion des variations

Les évolutions que j'ai présentées jusqu'ici sont des évolutions moyennes. Or ce qu'il importe de connaître, c'est la dispersion. Quand le pouvoir d'achat stagne, voire se réduit de 0,3 % par an, cela signifie que plus de la moitié des gens vont voir leur pouvoir d'achat reculer et il est donc cohérent qu'ils affirment perdre du pouvoir d'achat. Précisons toutefois que les chiffres que je viens de vous fournir sont calculés sur la base des salaires, seuls disponibles dans les DADS. Ces chiffres montrent qu'il y a une forte variabilité des évolutions de salaires en euros constants. Le passage de l'individu au ménage est complexe, pour des raisons méthodologiques, un ménage n'étant pas forcément stable entre deux années consécutives. Il serait donc nécessaire pour travailler finement sur cette question de disposer des bases de données qui permettent de suivre les trajectoires.

En conclusion, il convient de reconnaître que les perceptions de l'opinion sont largement fondées et qu'elles ne sont pas incohérentes avec les constats statistiques. Le pouvoir d'achat augmente moins que par le passé. Les facteurs que j'ai évoqués, et ils vont tous dans le même sens, contribuent à le rogner. Pour autant, les prix ne sont qu'un des éléments de la démonstration. Il convient d'éclairer le phénomène avec les évolutions de revenus, qui en sont un autre.

Robert ROCHEFORT, CREDOC

Un discours officiel décalé par rapport aux perceptions de l'opinion

Je suis, et nous sommes au CREDOC, totalement en accord avec les propos de Stéfán Lollivier. Nous sommes vraiment dans un contexte de stagnation du pouvoir d'achat par tête, voire de légère réduction depuis au moins deux à trois ans pour certains groupes sociaux. L'une des difficultés

d'interprétation par l'opinion tient au fait que les chiffres officiels, notamment ceux commentés par le Ministre des Finances, mettent au contraire en évidence une progression significative du pouvoir d'achat. Le plus souvent, en effet, les chiffres fournis sont issus d'une comptabilité globale, et non par ménage ou par unité de consommation. Il est impossible de tracer une ligne entre l'activité économique générale et la démographie, les deux interagissent. Avec une démographie dynamique, on pourrait également s'attendre à une activité économique plus dynamique. Dans la période récente, seul Nicolas Sarkozy avait développé une stratégie de communication admettant que le pouvoir d'achat des Français ne progressait pas. Hervé Gaymard était revenu à un discours très officiel selon lequel le pouvoir d'achat progressait. Ceci renvoie à la question de savoir s'il convient de déflater les données, par unité de consommation ou par ménage. Signalons à cet égard qu'il est extrêmement complexe de procéder à une déflation par unité de consommation, les calculs en la matière n'étant pas aisés à suivre sur une période annuelle. Il est plus simple de procéder à une déflation par ménage. Les ménages augmentent, me semble-t-il de 0,9 % par an, alors que le nombre d'unités de consommation augmente de 0,6 % ou de 0,8 %, selon la manière dont on définit les unités de consommation. Les catégories sociales défavorisées ont été les plus touchées par les effets de prix, avec 7,9 % d'augmentation pour l'indice général entre 2000 et 2004, mais à 8,9 % pour les chômeurs et 8,5 % pour les ouvriers. Sur une période de quatre ans c'est donc un point d'effet de prix supplémentaire pour les chômeurs et 0,6 point pour les ouvriers. Objectivement donc, ces catégories ont connu une baisse de pouvoir d'achat individuel.

Les enjeux liés à la prise en compte de l'effet qualité

Comme Stéfan Lollivier, je considère qu'il faut reconnaître que les Français ont raison et que le bon sens rejoint ici une réalité socio-économique. Mais il n'est pas possible de se lancer dans un débat sur l'indice des prix, sans prendre en compte la question de l'effet qualité. Stéfan Lollivier s'est protégé derrière les réglementations européennes et le partage des méthodes de calcul au niveau communautaire. Mais il n'en existe pas moins une différence d'approche entre l'économiste qu'il est, et le sociologue que je suis. Jean-Pierre Prioux, dans son livre pédagogique sur l'indice des prix, notait : Quand un rasoir jetable pour les hommes, passe de deux lames à trois lames, il y a un effet qualité, le rasage est plus efficace, ce qui justifie une hausse de prix. Un tel raisonnement doit-il également s'appliquer lorsque l'on passe de trois lames à quatre ? L'effet qualité consiste essentiellement à apprécier l'effet d'innovation. Or aujourd'hui, une partie significative des innovations sont en fait des innovations marketing, qui très souvent se dissimulent derrière une supposée innovation technique. Indubitablement, quatre lames sont plus nombreuses que trois lames. Les grandes marques de rasoirs changent tous les ans leurs modèles, mais s'agit-il véritablement d'une amélioration de la qualité ?

Qu'en est-il de cette problématique de l'effet qualité dans les services ? Nous assistons à deux évolutions au cours des dernières années : d'une part, le passage d'une logique d'achat individuel de services à une logique d'achat en abonnement et, d'autre part, le développement d'une logique d'achat en *package* de services. Prenons le cas des services bancaires : il y a sept ou huit ans, le client achetait les services bancaires à l'unité. Si l'on avait un découvert, on payait des agios sur le montant de son découvert. La politique marketing des banques, ces dernières années, a consisté à systématiser l'offre de *package* de dix à quinze services, qui inclut par exemple une autorisation de découvert avec une rémunération moins exagérée tant qu'il ne dépasse pas un certain montant. Ce qui nous intéresse ici, c'est que le client achète un ensemble de services, alors qu'il n'en utilisera pas la plupart. Une personne qui roule en voiture équipée d'un airbag ou d'un ABS, même si elle ne les utilise pas, peut considérer qu'elle dispose d'une protection en cas d'accident. Par contre, qu'en est-il du consommateur, contraint d'acheter un *package* bancaire pour disposer de la moitié des services qui l'intéressent, mais dont il sait qu'il n'utilisera pas l'autre moitié ? Il s'agit bien d'une augmentation du volume. Y a-t-il un effet qualité, ce n'est pas aussi net que dans l'exemple de la voiture. Il est certes possible d'en débattre. Mais il me semble qu'on ne peut pas dire que l'effet qualité se confond avec l'effet volume, indépendamment même de la disparition des produits anciens, débat qui n'est nullement nouveau et remonte à plus de trente ans. Je me souviens d'ailleurs à cet égard de la diffusion, à cette époque, d'un débat entre Edmond Malinvaud, Directeur de l'INSEE et un responsable syndical sur ce point précis de l'indice des prix. Ceci prouve à quel point la télévision a changé car une telle émission à une heure de grande écoute ne semble plus guère envisageable. Je ne saurais considérer que 100 % de l'effet qualité est assimilable à du volume de consommation. Quand on ajoute à un pouvoir d'achat en léger tassement un peu d'effet qualité, alors qu'il s'agit certainement plus d'une augmentation de prix que de volume, on diminue encore le pouvoir d'achat.

L'effet inflationniste de l'euro

Pour ce qui est des questions de perception, je tiens tout d'abord à me féliciter que tous conviennent aujourd'hui que le passage à l'euro était inflationniste. C'est le discours inverse qui nous a été tenu pendant des mois et que j'ai moi-même tenu. Il m'a fallu longtemps pour comprendre pourquoi le passage à l'euro ne donnait pas l'impression d'être inflationniste, alors qu'il l'était. Ce n'est pas tant le passage à l'euro que l'euro en tant que tel qui était inflationniste. La période courte qui précède et qui suit l'introduction de la monnaie européenne ne présente qu'une partie de la réalité. Les gens ont durablement gardé l'idée que les prix en euros étaient moins chers que leur conversion en francs, et je ne suis pas sûr que ce soit terminé. Le marketing a pour but de donner à un produit un prix d'acceptation par le client, et non celui qui correspond au coût des facteurs. De nombreux produits ont été mis sur le marché, même plusieurs mois après le passage à l'euro, dans la grande distribution et dans les services, à des prix d'entrée plus élevés que ce qui aurait été symboliquement acceptable s'ils avaient été exprimés en francs. Autrement dit, six à huit mois après le passage à l'euro, le prix psychologique acceptable pour des produits nouveaux pouvait aller jusqu'à 9,80 euros alors qu'il n'aurait pas dépassé 50 ou 60 francs. J'aime à rappeler que nous sommes tous des agents économiques ! L'exemple du pourboire me semble particulièrement éclairant, puisque indépendant de toute contrainte, les individus eux-mêmes ont contribué à ce phénomène inflationniste : après le passage à l'euro, tous considéraient comme un acte de pingrerie absolue de ne laisser que 10 centimes d'euro de pourboire, alors que laisser 60 centimes de franc nous apparaissait tout à fait normal. A cet égard, nous avons pu observer que les individus augmentaient dans un premier temps de manière significative les pourboires qu'ils donnaient, pour ensuite, s'étant aperçu qu'ils avaient « trop » donné, cesser de laisser un pourboire, et nous sommes encore un peu dans cette situation.

Il est incontestable que se sont produits dans le même espace temps à la fois une très grande stagnation des salaires - conséquence de l'effet post-35 heures -, un changement d'unité monétaire - avec le passage à l'euro -, et enfin l'augmentation d'un certain nombre de postes de l'indice - les produits qui ont le plus augmenté n'étant pas ceux que l'on achète dans les grandes surfaces -. Je ne comprends d'ailleurs pas comment on a réussi à focaliser l'opinion sur l'augmentation des prix dans les grandes surfaces pour aboutir à la mesure du chariot, alors que l'on savait que les augmentations les plus importantes étaient celles des services, et notamment les loyers.

L'Insee semble accepter le raisonnement qu'il existe une sorte de consommation contrainte par rapport à une consommation libre, ce qui est l'argument d'associations de consommateurs mais aussi de la campagne de Leclerc sur les prix ! Cela me paraît moins évident. Il me semble qu'il faudrait approfondir le fait que le consommateur ne peut pas faire d'arbitrage à très court terme sur près de la moitié de son revenu. J'ai tendance à penser que le consommateur est réactif, qu'il a une capacité d'interaction, et qu'il ne faut pas considérer que près de 50 % de son budget est complètement contraint.

Nécessité de nuancer les perceptions

Il convient de nuancer la perception d'une augmentation du coût de la vie par l'opinion qui, d'après nos enquêtes, a tendance à exagérer le phénomène en se focalisant sur certains postes de dépenses dont elle extrapole une inflation généralisée. Ainsi la réparation des véhicules automobiles est le poste qui est le plus symbolique d'une augmentation du coût de la vie, et il se trouve que c'est l'un des postes qui a le plus augmenté dans l'indice des prix. Les produits les plus symboliques sont, par exemple, l'outillage pour le bricolage et le jardinage, les repas dans les restaurants scolaires ou universitaires, les journaux ou la bière. Ainsi quand le prix des journaux augmente de 1 %, le nombre de chefs de ménage qui estiment que les prix ont globalement augmenté depuis les six derniers mois d'accroît de 6 %.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il y a, selon moi, trois concepts d'indice sur ces questions. Le premier correspond à l'indice des prix à la consommation ; je considère pour ma part que c'est un bon indice, si on ne veut pas lui faire jouer un rôle qui n'est pas le sien. Mais on ne peut pas dire que l'indice des prix épuise la question de l'indice du coût de la vie ; il paraît nécessaire d'avoir un indice du coût de la vie, qui devrait intégrer une partie importante de l'effet qualité. Enfin, un indice du coût des modes de vie permettrait de prendre en compte l'effet des nouveaux modes de vie. Il est incontestable que l'augmentation des unités de consommation et des ménages ne résulte pas uniquement de l'augmentation de la natalité ou de l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi de la montée de l'isolement, des divorces et des personnes qui vivent seules. Il est à cet égard emblématique que les reportages télévisuels sur le coût de la vie donnent, consciemment ou non, largement la parole à des familles monoparentales ou à des personnes qui viennent de se séparer.

Voilà quelques éléments de débat. Mais je ne suis pas sûr qu'il soit facile de construire un indice des modes de vie, c'est probablement une utopie complète. Un indice du coût de la vie est déjà assez

difficile à construire. Mais en même temps, ce n'est pas parce que l'on ne peut voir de manière rigoureuse que l'indice des prix à la consommation qu'il ne se passe pas autre chose.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vous remercie, c'était passionnant et cela permet d'éclairer les choses. Le débat est ouvert.

Benoît ROBIN

Comme responsables syndicaux, nous sommes heureux qu'il soit enfin fait écho aux réserves que nous émettions sur la mesure effective des évolutions en matière de pouvoir d'achat. La clarification opérée par Monsieur Lollivier nous est apparue tout à fait bien venue. Nous souhaiterions toutefois ajouter une nuance : s'il est intéressant d'analyser le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages, il nous semble également que, dans le contexte du développement de la fiscalité locale, le pouvoir d'achat des salariés se trouve grevé de manière manifeste sur l'ensemble du territoire. Nous souhaiterions donc que des travaux prospectifs soient conduits sur la mesure du revenu disponible net des ménages, intégrant la fiscalité. C'est la condition nécessaire pour parler de pouvoir d'achat réel.

Par ailleurs, différents types d'effets ont été évoqués, notamment ceux liés aux services. A titre personnel, comme consommateur, un autre effet m'apparaît être totalement absent des indicateurs : le poids de certains produits évolue d'une année sur l'autre alors que leur présentation reste identique. Comment de telles évolutions sont-elles appréhendées par les outils de mesure de l'évolution des prix ?

Denis DURAND

Je me félicite qu'il soit possible d'entamer un débat objectif et serein sur des sujets qui, il y a peu de temps encore, suscitaient la polémique. Il y a toujours une complexité particulière dans le débat sur le pouvoir d'achat qui tient au fait que les problèmes peuvent se situer soit au dénominateur, c'est à dire à l'indice des prix, soit au numérateur, c'est à dire à la mesure des revenus. En ce qui concerne l'IPC il est tout à fait pertinent de prendre en compte l'effet qualité ou la notion de dépense contrainte, mais nous voyons bien que la transposition de ces concepts en données chiffrées se révèle particulièrement complexe.

S'agissant du dénominateur, je serais à titre personnel tenté d'établir un parallèle, dans le contexte de stagnation du pouvoir d'achat des ménages, entre les dépenses à engagement contractuel, et notamment les remboursements d'emprunt, et la progression du surendettement des ménages, même si je suis incapable d'établir de manière statistique le lien précis entre les deux phénomènes. L'élaboration de l'indice des prix, hors effet qualité, a été présentée lors d'une réunion précédente. La possibilité que cet indice puisse être publié de manière régulière avait été évoquée. Est-ce toujours à l'ordre du jour pour l'INSEE ? Il serait fort intéressant de comparer dans le temps les évolutions de l'indice des prix classique et de l'indice des prix hors effet qualité. Pour ce qui est du numérateur, nous retrouvons toujours le problème de mesure des revenus, en particulier pour les revenus non salariaux, que nous ne connaissons pas avec le même degré de précision que les revenus salariaux. Lorsque l'on compare l'évolution de la part des revenus du travail et celle des revenus de la propriété et de l'entreprise, en comptabilité nationale, dans les années 90, dans les bases 1995 et 2000, on observe des évolutions totalement différentes. Cela correspond certainement à des évolutions méthodologiques qui me semblent confirmer qu'il convient d'approfondir les travaux sur le sujet.

Roxane SILBERMAN

Nous avons le sentiment d'assister à des changements structurels de forte ampleur, qui remettent en question la façon dont l'indice des prix a été construit, il y a longtemps déjà. La manière dont le marketing se saisit systématiquement de l'effet qualité exige que soit repensé le traitement de cet effet dans la construction de l'indice. La part des dépenses contraintes a également modifié en profondeur la structure de la consommation, et ce de manière très différenciée selon les produits. Une réflexion de fond me semble donc devoir être engagée sur la construction même de l'indice des prix.

Je souhaiterais, par ailleurs, poser deux questions. Comment l'INSEE mesure-t-il la baisse de la qualité d'un produit ? Existe-t-il des comparaisons au niveau européen, par exemple entre la France et l'Allemagne, pour mesurer l'impact, sur la façon de dépenser des individus, de la différence du changement d'échelle dans la conversion monétaire opérée à l'occasion du passage à l'euro ?

Enfin, je fais observer que les dépenses citées par Robert Rochefort pour illustrer ses propos sont essentiellement dans des dépenses faites par les hommes.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

La distinction entre le revenu disponible brut et le revenu disponible net m'apparaît également intéressante, même si elle suscite la question complexe de l'appréciation de la valeur des biens et services collectifs financés avec l'impôt. Le pouvoir d'achat a fortement augmenté de 1998 à 2002 et ne s'est mis à baisser ou stagner qu'en 2003 et 2004, alors que le SMIC progressait fortement. Ceci prouve que les hausses de salaires ne sont pas suffisantes pour augmenter le pouvoir d'achat. La suppression des heures supplémentaires et les effets des 35 heures mériteraient également d'être expliqués. Par ailleurs, je m'interroge sur les pondérations. Il nous a été expliqué qu'elles évoluaient chaque année. J'ai mal compris comment cette modification s'articulait avec le fait que l'indice des prix à la consommation repose sur le postulat d'un consommateur fictif, dont le panier n'évolue pas.

Stéfan LOLLIVIER

Nous tentons, avec retard, de répondre à la demande de clarification du fonctionnement de l'indice des prix. N'étant pas un spécialiste des questions de comptabilité nationale, en particulier dans la nouvelle base, je préfère ne pas trop m'avancer sur les questions de revenus disponibles bruts et nets et vous renvoyer à la formation *ad hoc*. Précisons toutefois que l'enquête Revenus fiscaux, qui mesure le revenu disponible par unité de consommation, prend bien en compte les effets de la fiscalité, même si je ne l'ai pas mentionné dans mon exposé. De la même manière, je n'ai pas recherché l'exhaustivité dans les exemples et de nombreux autres éléments pourraient être utilisés pour étayer la thèse sur les dépenses contraintes que j'ai présentée. L'idée est que c'est une part importante et qu'elle augmente.

Je tiens tout de même à souligner à quel point l'indice des prix est un bon outil. Peut-être est-il utilisé à mauvais escient ou peut-être faudrait-il élargir la palette des indicateurs, comme l'a dit Robert Rochefort. Mais personne au monde ne sait produire un indice du coût de la vie, dans la mesure où cela renvoie à des représentations très normatives auxquelles on évite de recourir par principe dans la statistique publique. En effet, les choix trop normatifs sont toujours sujets à caution : la question, par exemple, de l'inclusion ou non du tabac pourrait ainsi ouvrir des débats sans fin. Dans la théorie économique, les indices du coût de la vie renvoient effectivement à des utilités, lesquelles sont essentiellement normatives, puisque l'on ne sait pas les mesurer. C'est pourquoi il faut les estimer de manière approximative avec des concepts. Pour autant, Robert Rochefort n'en a pas moins raison de soulever la question. Par ailleurs, nous n'occultons nullement le questionnement autour de l'effet de la qualité et l'INSEE n'assimile pas automatiquement toute innovation marketing à un effet qualité. Jean-Michel Arnoux pourra vous faire part de la réflexion de fond menée autour de la question des packages de services bancaires, par exemple, en vue de distinguer l'effet qualité de l'effet de volume et de la hausse de prix déguisée. Il s'agit de questions fondamentales que nous ne négligeons nullement.

Je n'ai pas en mémoire de données précises relatives à la comparaison entre les différents pays du fait des différences d'échelle de conversion lors du passage à l'euro. Il me semble que dans les pays comme la France, où la corrélation entre la monnaie antérieure et l'euro est complexe à calculer, la rémanence est encore présente. Alors que la période de transition est achevée dans les pays où la conversion était simple, comme en Allemagne où il suffisait de procéder à une multiplication par deux, elle est toujours en cours en France avec un nombre significatif de personnes qui continuent à penser en franc.

Pour ce qui est des pondérations, rappelons que l'indice des prix constitue un indice chaîne. En d'autres termes, il change de base tous les ans. S'il ne s'agissait pas d'un indice chaîne, nous prendrions des pondérations pour un panier de biens, que nous prolongerions à l'infini. C'était ainsi qu'était construit l'indice américain avant Boskin. Le consommateur qui ne change rien à sa consommation voit sa dépense augmenter comme l'indice des prix. Mais dans la vie réelle, les structures de consommation évoluent. Nous nous efforçons donc tous les ans de réadapter notre indice. En d'autres termes, le panier change tous les ans, mais à l'intérieur de la même année, le panier de référence du consommateur fictif n'évolue pas. Les Américains après Boskin, comme les Allemands et la plupart des pays ont également adopté un indice chaîne. Les règlements européens encouragent d'ailleurs un changement régulier du panier de référence.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Ce changement intervient-il le 31 décembre de chaque année ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous élaborons deux indices au 1^{er} janvier, l'un selon l'ancien panier de référence et l'autre selon le nouveau. Il existe un mois de recouvrement.

Jean-Michel ARNOUX

Effectivement, il existe un mois de base et une rétropolation sur un mois.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Le consommateur fictif de l'indice est donc un consommateur évolutif.

Stéfan LOLLIVIER

Oui, le consommateur fictif évolue, mais il évolue par pallier, de manière discontinue, une fois par an. Avec la nouvelle génération d'enquêtes sur les budgets familiaux, nous pourrions peut-être enfin disposer à la fois d'un indicateur des dépenses réelles et d'un indice des prix fictif, ce qui permettrait de répondre à la suggestion de Robert Rochefort. En effet, ces enquêtes distinguent les volumes et les prix dans les dépenses. Mais il est sans doute trop tôt pour s'avancer. L'enquête 2005 est en cours de collecte.

Robert ROCHEFORT

Je suis conscient de la difficulté qui existe pour établir un indicateur du coût de la vie, mais nous ne devons pas pour autant nous interdire d'explorer cette voie, car nous nous condamnerions à n'avoir que des minorants de la réalité du coût de la vie. J'ai soulevé la question des *packages* de services, non pour pointer la déformation de la structure de la consommation, mais bien pour souligner les difficultés liées à l'arbitrage entre les volumes et les prix. Prenons un exemple : aucun des deux grands opérateurs de télévision par satellite ou par câble, lorsqu'il annonce une augmentation de ses tarifications, ne se prive de l'assortir d'une déclaration selon laquelle le consommateur disposera, en contrepartie, de chaînes de télévision supplémentaires. Si l'on considère que c'est un effet qualité, cela veut dire que par construction de cette logique marketing on ne peut plus avoir d'augmentation de prix dans les abonnements aux programmes. Nous sommes à présent dans une situation où toute entreprise peut aisément avancer une évolution technologique pour dissimuler une augmentation de prix au consommateur.

Par ailleurs, la question du surendettement des ménages a été évoquée. A titre personnel, je suis favorable aux crédits à la consommation qui sont un moteur de la croissance. Au cours des années récentes, à la différence des pratiques observées il y a encore cinq ou six ans, les opérateurs-distributeurs de crédits ont fait montre d'une plus grande vigilance et n'ont pas cherché à placer des crédits sans se soucier de la solvabilité de leurs clients. Selon des études que le CREDOC a conduites sur la question, la grande majorité des nouveaux cas de surendettement surviennent aujourd'hui après ce qu'on appelle « des accidents de la vie », alors que les dossiers de crédit, lorsqu'ils ont été signés, n'étaient pas objectivement à risque. Ces questions pourraient, selon moi, être intégrées dans ce que j'appellerais l'indice du coût des modes de vie, qu'il s'agisse du chômage ou du divorce.

En Italie, le changement d'unité monétaire lié au passage à l'euro a été bien plus marqué encore qu'en France. L'inflation au passage à l'euro y a été bien plus significative qu'en France. S'ajoute à ce phénomène la quasi-absence de la grande distribution en Italie. Il est vraisemblable que, sans la grande distribution, le passage à l'euro aurait été en France encore plus inflationniste, dans la mesure où la grande distribution a pour stratégie de communiquer autour des prix.

La remarque de Mme Silberman sur le fait que les exemples que j'avais cités étaient essentiellement liés à une consommation masculine me semble tout à fait judicieuse. Le consommateur présente une capacité à interagir tout à fait remarquable et ses comportements ne sont jamais prévisibles. Par exemple, la baisse du pouvoir d'achat a naturellement des conséquences sur le panier de la consommation, mais elles ne sont pas celles que nous pouvions attendre. Depuis deux ans, les

dépenses d'alimentation diminuent en volume, ce qui est totalement inédit. Nous connaissions déjà une baisse du coefficient budgétaire de l'alimentation, en raison d'un effet prix important, mais à présent nous assistons à une baisse des volumes : en d'autres termes, pour pouvoir acheter des DVD ou des écrans plats, les consommateurs vont plus facilement dans les maxi-discomptes. Plus inquiétant encore, ils achètent moins de fruits et de légumes qu'ils ne le devraient. Ces arbitrages de consommation auront des implications en termes de santé publique. A titre personnel, je m'attendais à une évolution inverse, sous l'effet de la sortie de la crise de la vache folle : je pensais que nous allions assister à une augmentation de la consommation alimentaire en volume, par l'incorporation d'un effet qualité. Il convient également de noter que l'arbitrage effectué en faveur de DVD ou d'écrans plats, au détriment des fruits et des légumes, bénéficie à des produits importés. Par ailleurs, nous nous attendions à ce que les gens apprennent progressivement les prix, produit par produit, lors du passage à l'euro. Les femmes en particulier ont opté pour un raisonnement plus global, en comparant le prix d'un caddy complet. Le raisonnement produit par produit n'était sans doute pas possible pour les femmes, qui achètent un très vaste éventail de produits. Les hommes, quant à eux, ont tendance à s'investir, voire se surinvestir, sur certains postes de consommation et non sur l'ensemble des postes. Ils ont eu davantage tendance à se focaliser sur des prix symboliques. Ceci peut expliquer que les produits qui ont des effets psychologiques pour entraîner l'illusion d'une surinflation sont plus liés à la consommation masculine.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Il me semble qu'on débourse plus facilement un euro que six francs cinquante. Le terme d'inflation me semble impropre : en effet, il s'agit plus d'une augmentation de la dépense que d'une véritable hausse des prix.

Robert ROCHEFORT

Pour ma part, je considère qu'il s'agit d'inflation au sens strict, au sens d'une véritable hausse des prix induite par l'euro. Le café en terrasse, par exemple, est incontestablement bien plus cher que lorsque nous le payions en francs. Mais en prix psychologique, cela ne nous paraissait pas initialement excessif de payer entre 1,7 et 2,5 euros pour un café en salle. Le consommateur, qui réagit avec un effet retard, trouve cela très cher maintenant.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je considère que les deux effets se conjuguent. La ménagère remplissant son caddy achète plus facilement un paquet de gâteaux à un euro qu'elle n'aurait acheté un paquet à 6,55 francs.

Robert ROCHEFORT

L'exemple que vous mentionnez témoigne clairement d'un effet prix et non d'un effet de volume.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

J'ai le sentiment, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que l'un des principaux problèmes de notre société est qu'elle génère des désirs de consommation plus vite qu'elle ne fournit les moyens de les réaliser. C'est un très gros problème collectif. La productivité du travail n'augmente que de 1 à 2 % dans les meilleures années, alors que cette progression était de 4 à 5 % dans les années 60. A l'époque, les désirs de consommation n'étaient pas stimulés de la même manière qu'aujourd'hui. Aujourd'hui le désir supplémentaire est complètement légitimé et il nous faut gérer cette nouvelle contradiction. De surcroît, un deuxième élément me paraît ressortir de nos débats, c'est la nécessité de laisser sur le marché des produits de moindre qualité et de ne pas forcer tous les consommateurs à opter pour davantage de qualité. Tout le monde est obligé de prendre le TGV pour aller à Lyon. Ne faudrait-il pas laisser sur le marché des produits un peu moins chers ?

Robert ROCHEFORT

Malheureusement, le système politique et économique contemporain incite au contraire à ne surtout pas brider ses désirs. J'avais été très impressionné de constater que la première intervention du maire de New York, Rudolph Guiliani, après le 11 septembre 2001, a consisté à inviter les New-Yorkais à

continuer à consommer. Il considérait que le fait de désertier les spectacles de Broadway aurait constitué la véritable victoire des terroristes. Un discours analogue a été tenu par les hommes politiques lors du passage à l'euro. Nous assistons de fait aujourd'hui à la réapparition de produits de moindre qualité. Ce phénomène pourrait s'appeler le *low cost* systématique. Citons, par exemple, l'introduction de la Logan de Renault sur le marché français. L'un des effets de l'arrivée des discounters dans le secteur de l'alimentation a été la réapparition de produits basiques, qui ne sont pas de moindre qualité intrinsèquement mais de moindre qualité marketing. Du point de vue de l'INSEE, ces produits devraient donc être considérés comme de moindre qualité.

Jean-Michel ARNOUX

Ces produits sont en effet considérés comme de moindre qualité par l'INSEE.

Robert ROCHEFORT

Les tendances sont donc celles que j'ai présentées, mais je ne suis pas persuadé pour autant que cela nous conduise à un optimum économique. Elles pourraient en effet finir par produire des effets déflationnistes.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Vous ne plaidez donc pas pour une réduction de la consommation, mais sa meilleure maîtrise.

Denis DURAND

Quelles sont les intentions de l'INSEE en matière d'évaluation des effets de l'effet qualité sur l'évolution de l'indice des prix ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous avons l'intention de poursuivre nos travaux, même s'ils ne donneront pas obligatoirement lieu à une publication régulière. Pour l'instant, nous introduisons de nouveaux produits dans la base.

VII. Présentation pour avis d'opportunité de l'enquête annuelle de victimation et du module secondaire 2007

Thomas LE JEANNIC, INSEE

L'Observatoire national de la délinquance (OND) et l'INSEE sollicitent aujourd'hui l'avis d'opportunité du CNIS pour un projet d'enquête annuelle de victimation, c'est-à-dire une enquête sur les victimes de délits. Traditionnellement, la délinquance est mesurée par les statistiques policières, donc en France avec l'état 4001. Ces statistiques rassemblent mensuellement les faits délictueux constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. Si cette approche permet de bien suivre les activités de ces services, elle n'en présente pas moins de nombreuses insuffisances. Seuls sont connus les faits portés à la connaissance des autorités. Ces sources présentent des lacunes sur les caractéristiques sociodémographiques des victimes. Elles ne permettent pas davantage d'étudier la perception de la violence par les individus et le sentiment d'insécurité. C'est la raison pour laquelle, pour compléter les sources dites administratives, on recourt à des enquêtes dites de victimation.

A l'étranger, ces enquêtes se sont développées dans les années 60 aux Etats-Unis, puis dans la plupart des autres pays développés. Les enquêtes américaine ou anglaise sont souvent citées en exemples. Importantes par leur échantillon, elles se déroulent généralement en face à face. Notre projet s'inspire essentiellement de l'enquête anglaise, le *British Crime Survey*. En France, ce type d'enquêtes est moins développé. La première enquête nationale a été réalisée au milieu des années 80 par le CESDIP. Depuis 1996, l'INSEE aborde ce thème, dans le cadre des parties fixes des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, certes avec un échantillon plus réduit. Les EPCV se basaient sur environ 6 000 ménages répondants chaque année et ne comprenaient qu'une vingtaine de questions sur le thème qui nous intéresse. A la demande de l'OND, une double EPCV a été réalisée en 2005 et une nouvelle double EPCV sera conduite en 2006, à la fois pour accroître l'échantillon de la partie fixe et, grâce à une partie variable, élargir la palette des

faits délictueux observés. Cependant, à partir de 2007, le dispositif des EPCV va disparaître en tant que tel, dans le cadre de la refonte du panel SRCV. Dans ce contexte, le projet d'enquête de victimation prendra donc le relais des EPCV, dans une logique de continuité, avec une enquête spécifiquement dédiée à l'étude de la victimation. La taille de l'échantillon sera augmentée afin d'améliorer la précision de l'information disponible sur certains faits plutôt rares.

L'origine de cette demande est directement liée au rapport parlementaire Caresche-Pandraud, qui avait notamment conduit à la création de l'OND. Le CNIS, dans son avis sur le programme à moyen terme, avait également exprimé le souhait que des efforts soient faits en vue de mieux appréhender les phénomènes de violence et il avait encouragé la mise en place d'une enquête périodique de victimation. Le Conseil avait notamment confirmé à cette occasion son intérêt pour les projets de l'OND en la matière. Dans son premier rapport, datant de mars 2005, l'OND avait précisé les modalités d'une telle enquête en France métropolitaine : l'enquête serait en face à face et annuelle, à l'instar du modèle anglais ; son questionnaire se situerait dans une certaine continuité par rapport à l'enquête EPCV et à sa partie variable « Cadre de vie et sécurité » ; les questions sur les délits porteraient toujours sur une période de référence de deux ans ; la collecte se ferait systématiquement sur la période de janvier / février. Pour ce projet, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'OND et l'INSEE, ce dernier étant par ailleurs le maître d'œuvre. Le dispositif est élaboré sous la direction d'un comité de supervision, qui comprend l'OND, l'INSEE, les Ministères de l'Intérieur, de la Défense, de l'Équipement et des Transports, de l'Éducation nationale, la Délégation interministérielle à la Ville et le Service des droits de la femme. Un comité scientifique rassemble des spécialistes de ces enquêtes, sociologues et économistes. L'échantillon envisagé porterait sur une base d'environ 16 000 logements, de manière à obtenir 11 à 12 000 ménages répondants. Il est probable que des extensions sur les zones urbaines sensibles viennent compléter cet échantillon. La durée de questionnement devrait être limitée à une heure. Le questionnaire, avec des questions « ménage » et des questions « individu » comme l'EPCV, comprendra un tronc commun, ne variant pas d'une année sur l'autre, et des modules secondaires variables qui permettraient d'aborder des thèmes particuliers.

La partie fixe comprendra une description socio-démographique du ménage et une description de son environnement et de son quartier, ce qui constitue, en France, une spécificité de la partie variable des enquêtes EPCV « Cadre de vie et sécurité ». Elle comprendra également une description des différentes formes de victimation subies par le ménage (cambriolage, vol de véhicule, acte de vandalisme sur le logement et sur le véhicule) et sur ses membres (vol individuel avec ou sans violence, agression physique, injures, menaces, etc.). Cette enquête permettra de calculer les prévalences ou les incidences de la victimation sur la population de ces différents types de délits. L'enquête s'attachera aussi aux suites données à ces différents délits : les personnes concernées ont-elles porté plainte ? ont-elles déposé une main courante ? se sont-elles rendues à la police ? Le tronc commun de l'enquête s'intéressera également à l'appréciation par les individus concernés de la réaction de la police. De même, elle étudiera les conséquences de ces faits, non seulement en termes de sentiment d'insécurité, de perception du risque ou de mesures de sécurité prises postérieurement, mais aussi à de leurs conséquences physiques, psychologiques ou matérielles. La collecte annuelle permettra de mesurer des évolutions, l'OND ayant la volonté de confronter plusieurs sources dans cette analyse, non seulement l'enquête de victimation, mais aussi les sources administratives. Cette collecte annuelle permettra également de cumuler les données, ce qui sera particulièrement intéressant pour les faits très rares et permettra de disposer d'un échantillon plus représentatif. Dans la mesure du possible, nous veillerons à ce que la nouvelle série puisse être comparée avec l'ancienne. Cela sera particulièrement le cas pour les délits concernant les ménages. Au niveau individuel, l'approche devrait être plus précise et rendre, en conséquence, plus délicates les comparaisons avec les enquêtes EPCV. Précisons enfin que, dans la partie fixe, ne seront abordées que les violences qui se déroulent à l'extérieur du logement. Les violences intra-familiales, qui imposent un protocole spécifique, ont davantage vocation à relever de la partie variable de l'enquête. Les résultats seront utilisés pour alimenter le rapport annuel de l'OND, mais l'INSEE, les Ministères ainsi que les centres d'études français ou étrangers auront également accès à ces données, anonymisées.

Cyril RIZK, Observatoire national de la délinquance

Le module variable qui compléterait le tronc fixe en 2007 a pour objet l'étude des violences entre proches. Comme pour l'ensemble des indicateurs de victimation, nous manquons de données sur certains phénomènes, en matière de violences intra-familiales et, plus précisément, de violences au sein du couple. Les personnes interrogées seront âgées de quatorze ans et plus. Il n'était pas envisageable de d'interroger sur les violences intra-familiales dans le cadre du tronc commun de

l'enquête de victimation, dans la mesure où plusieurs membres du ménage peuvent être présents. Nous nous sommes donc inspirés en la matière de l'enquête « Evènements de vie et santé » du Ministère de la Santé, qui se déroule ce mois-ci : une partie du questionnement est effectuée au moyen d'un casque qui diffuse un texte enregistré, l'enquêté tapant directement sa réponse sur le clavier de l'ordinateur. Il n'y a donc pas d'interaction entre l'enquêteur et l'enquêté dans cette phase. Le *British Crime Survey* avait opté, à l'occasion d'une enquête menée en 2001 sur les violences entre proches, pour un système de dépôt / retrait, dans lequel les personnes répondaient à un questionnaire sur support papier. Le dispositif que nous avons retenu, qui sera testé dans un premier temps, permet d'éviter un biais de représentativité lié au dépôt / retrait, à savoir la capacité à répondre à un questionnaire sur support papier et les problèmes d'envoi. L'enquêteur pourra s'assurer que l'enquêté répond aux questions. Nous serons très attentifs au retour d'expérience de l'enquête « Evènements de vie et santé ».

Le questionnaire lui-même est relativement court, puisqu'il porte essentiellement sur les violences physiques et les violences sexuelles subies par le membre du ménage qui est interrogé. Un seul membre de chaque ménage sera interrogé, pour éviter que le contenu du questionnement ne soit connu des autres personnes. Le refus de répondre est au cœur même de la présentation initiale : nous tenterons de convaincre les personnes de répondre, en soulignant que nous souffrons d'un manque de données sur ces phénomènes. Les personnes interrogées disposent de la faculté de renoncer à tout moment à poursuivre le questionnement. La formulation des questions reprend celle des questions de la partie fixe de l'enquête. Il existe une forte demande sur cette enquête, tant au niveau de l'OND, que du Ministère de l'Intérieur, du Service des droits des femmes ou des associations. Elle sera mise en place en 2007 ou, au plus tard, en 2008 s'il s'avérait que certains problèmes particuliers devaient encore être résolus. Nous attendons bien évidemment beaucoup de cette enquête qui devrait nous permettre d'étudier des phénomènes pour lesquels les indicateurs ne sont pas disponibles à ce jour.

Stéfan LOLLIVIER

Ce type d'opérations est encouragé par l'Assemblée plénière du CNIS dans son programme à moyen terme. Eurostat prévoit à l'horizon 2010, de mettre en place un dispositif communautaire sur les victimations, au travers d'un règlement très probablement. Ceci nous incite donc à lancer ce type d'enquêtes, en nous inspirant des meilleurs exemples, en l'occurrence, pour l'Europe, le modèle anglais. Le tronc commun s'inscrit pleinement dans cette dynamique communautaire. Pour ce qui est du module variable, les violences intra-familiales, notamment celles faites aux femmes, constituent une des formes de discrimination les plus importantes. Le système statistique public est quelque peu coupable de ne pas fournir d'informations à ce sujet. Néanmoins, il faudra que nous soyons extrêmement vigilants sur la manière de poser ces questions, les sujets abordés étant extrêmement douloureux et délicats. J'encourage vivement l'initiative prise par l'OND, mais j'ignore jusqu'à quel degré de précision le questionnaire pourra aller, dans la mesure où il faudra respecter la loi de 1951.

Philippe CUNEO, DREES

La collecte de l'enquête de la DREES « Evènements de vie et santé » commence aujourd'hui. Nous sommes bien évidemment prêts à participer au comité de pilotage de l'enquête de victimation. Mais il s'agit d'un investissement important de l'INSEE que de répéter une telle opération de manière annuelle.

Madame SCHILTZ, CNRS

La différence entre conflit et violence est-elle prise en compte dans cette enquête ? Les formes de pressions psychologiques, fussent-elles répétées et graves, sont-elles exclues du champ des violences ?

Denis DURAND

Il sera intéressant de confronter les résultats des enquêtes victimation et ceux des travaux en cours sur la pauvreté. Ne serait-il pas envisageable, par ailleurs, d'associer des représentants du monde associatif au comité de supervision de l'enquête ?

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Le Ministère de la Justice n'est-il pas associé à ce projet ?

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Pour le volet variable, une comparaison a été faite avec l'enquête « Evènements de vie et santé ». Peut-être faudrait-il préciser ce qui différencie ces deux enquêtes, afin que l'on s'assure qu'il n'y a pas de redondance ?

Jean-Baptiste FOUCAULD

Combien de personnes seront-elles interrogées à l'occasion du volet variable de l'enquête ?

Cyril RIZK

D'une manière générale, nous avons opté pour une définition restrictive de la violence, puisqu'elle porte essentiellement sur les violences physiques et sexuelles, ce qui devrait permettre d'éviter la confusion entre violence et conflit. De la même manière, dans le tronc commun de l'enquête, les insultes et les menaces sont traitées séparément des violences physiques, afin de bien marquer une échelle dans la gravité des délits. Dans le volet variable, la violence psychologique ne constitue pas une catégorie en tant que telle. Dans l'enquête de la Drees, le casque est utilisé pour interroger les individus sur des pratiques à risque qui peuvent également être illégales, comme la prise de drogues. A la différence de l'enquête de la Drees, l'enquête de victimation s'intéressera également à l'identité de la personne qui est à l'origine des violences ou plus exactement au lien familial qui l'unit à la victime. Nous nous intéresserons également à la question de la fréquence de ces violences, qui n'est pas traitée par l'enquête de la Drees.

L'OND a des contacts avec les associations, notamment en Seine-Saint-Denis. Mais nous ne les avons pas directement associées à l'enquête, dans la mesure où il nous fallait trouver un service national représentatif. Nous avons donc opté pour le Service du droit des femmes et de la parité. Les associations n'en sont pas pour autant absentes des travaux de l'OND.

Jean-Baptiste De FOUCAULD

Apparaît-il clairement à tous que les deux enquêtes ne sont pas redondantes ou faut-il effectuer un travail supplémentaire pour en approfondir les champs respectifs ?

Thomas LE JEANNIC

La demande qui a conduit à l'élaboration de cette enquête émane de l'OND. Une grande partie du financement de l'enquête est donc pris en charge par l'OND, ainsi que par d'autres acteurs comme le Ministère des Transports ou la Délégation interministérielle à la Ville. L'INSEE va fournir un apport au travers de la mise à disposition de son réseau et de ses dispositifs d'enquête, ainsi que par la prise en charge des coûts externes. Mais ce projet devrait remplacer les EPCV. Il convient enfin de souligner que nous ne faisons que rattraper une partie du retard de la France dans ce domaine, par rapport à des pays comme le Canada, les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, qui travaillent sur des échantillons bien plus importants encore que celui que nous prévoyons.

Cyril RIZK

Dans une majorité des cas, les individus n'ont pas été victimes, de sorte que les enquêtes EPCV se transforment très souvent en enquêtes sur le cadre de vie, avec une focalisation sur la sécurité. Il en sera de même pour le nouveau projet. Or les travaux de l'Observatoire de l'exclusion sociale et de la pauvreté ont déjà démontré que les enquêtes EPCV sur le cadre de vie permettaient de disposer d'indicateurs tout à fait pertinents.

L'interformation émet un avis favorable aux deux enquêtes.

VIII. Projet d'avis

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière.

La séance est levée à 18 heures 15.

Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du Cnis avant **le 1^{er} février 2006**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2005.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis général sur les programmes statistiques 2005
- Rapport de F.Maurel et H.Picard (Insee) sur l'« Orientation des travaux du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales » - A consulter sur le site du Cnis www.cnis.fr (rubrique Agenda)
- Note « les indices de prix des produits de grande consommation dans la grande distribution »
- Fiches d'enquête pour examen en avis d'opportunité : Enquête nationale de victimation » ; Module secondaire 2007 de l'enquête nationale de victimation

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation.....31
- Module secondaire 2007 du dispositif d'enquêtes de victimation32

Paris, le 29 décembre 2005 - N° 280/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation

Programmes : 2007-2011

Emetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages ; Observatoire national de la délinquance (OND).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2005, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation qui démarrera à partir de 2007.

L'objectif de cette enquête est d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimations subies par les enquêtés au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démographiques, la perception du risque de victimation et la distribution dans la population du sentiment d'insécurité lié à la délinquance, les effets de la victimation subie et des craintes liées à la délinquance sur les comportements des ménages. Cette enquête est réalisée à la demande de l'Observatoire national de la délinquance et prend la suite des enquêtes réalisées de 1996 à 2006 dans le cadre des enquêtes permanentes de conditions de vie.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la description socio démographique du ménage, la description du quartier, des victimations subies par le ménage (sur les résidences et les véhicules) et par les personnes de 14 ans ou plus sélectionnées dans le ménage (injures, menaces, perception du risque de victimation,...), des suites des différentes victimations (plaintes, ...).

L'enquête aura lieu chaque année en janvier et février auprès d'un échantillon de 16 000 ménages pour 11 à 12 000 ménages répondants de France métropolitaine. Une extension nationale sur les ZUS devrait compléter l'échantillon. De plus, des consultations auprès de plusieurs collectivités locales sont en cours qui pourraient aboutir à des extensions régionales ou locales. La collecte sera réalisée par les enquêteurs de l'Insee, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de moins d'une heure en moyenne pour l'enquête annuelle et le module spécifique de l'année.

Le dispositif est élaboré et réalisé sous la direction d'un comité de supervision réunissant autour de l'OND et de l'INSEE des représentants de différentes administrations (intérieur, défense, justice, équipement et transports, éducation nationale, délégation à la ville, service des droits des femmes). Il s'est en outre doté d'un comité scientifique rassemblant des sociologues et des économistes de la délinquance, spécialistes des enquêtes de victimation.

Les résultats alimenteront les travaux de l'Observatoire national de la délinquance, en particulier son rapport annuel. Les données détaillées anonymisées ont vocation à être diffusées auprès des chercheurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 29 décembre 2005 - N° 281/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module 2007 du dispositif d'enquêtes de victimation

Programme : 2007

Emetteur : Observatoire national de la délinquance (OND).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2005, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet de module 2007 associé à l'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer la prévalence des agressions entre adultes d'un même ménage, en particulier de celles subies par les femmes, et le degré de gravité de ces violences.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les violences, injures, menaces, pressions et contraintes subies de la part d'un autre membre du ménage.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2007 auprès de l'échantillon de l'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation (16 000 ménages de France métropolitaine pour 11 000 à 12 000 répondants, extension prévue aux ZUS). Un membre adulte sélectionné aléatoirement parmi les membres adultes du ménage sera interrogé dans chaque ménage. La collecte sera réalisée par les enquêteurs de l'Insee, selon un protocole adapté, consistant en l'utilisation d'un auto-questionnaire passé par micro-ordinateur sous écouteurs de façon à garantir une complète confidentialité des réponses de l'enquêté. La durée du module est de 10 minutes environ.

Le dispositif d'enquêtes de victimation, et donc le module 2007, est élaboré et réalisé sous la direction d'un comité de supervision réunissant autour de l'OND et de l'INSEE des représentants de différents administrations (intérieur, défense, justice, équipement et transports, éducation nationale, délégation à la ville, service des droits des femmes). Il s'est en outre doté d'un comité scientifique rassemblant des sociologues et des économistes de la délinquance, spécialistes des enquêtes de victimation.

Les résultats alimenteront les travaux de l'Observatoire national de la délinquance. Les données détaillées anonymisées ont vocation à être diffusées auprès des chercheurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

TABLE DES SIGLES

AFOC	Association Force Ouvrière Consommateurs
ARCEP (ex ART)	Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAMS	Centre d'analyses mathématiques sociales
CERC	Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale
CCFA	Comité des constructeurs français d'automobiles
CREDOC	Centre de recherche, d'études et d'observation des conditions de vie
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DGAFP	Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État)
EDP	Echantillon démographique permanent (Insee)
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (Insee)
IAAT	Institut atlantique d'aménagement des territoires
INED	Institut national d'études démographiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPC	Indice des prix à la consommation
IRDES	Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé
OND	Observatoire national de la délinquance
PNAI	Plan national d'action pour l'inclusion sociale
SESP	Service économie, statistiques et prospective (ministère de l'équipement, des transports, du tourisme et de la mer)
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SIERA	Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes